



CONSEIL MUNICIPAL – PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son Maire, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Stéphane Delpeyrat, Maire.**

Présents :

Stéphane Delpeyrat, Jean-Luc Trichard, Pascale Bru, Cécile Marenzoni, Bernard Cases, Karine Guérin, Stephen Apoux, Marie-Dominique Canouet, Francis Royer, Cécile Pouban, Claude Joussaume, Françoise Fize, Pascal Tartary, Juliette Feytout-Perez, Dahbia Rigaud, Patrice Claverie, Véronique Durand, Kevin Roscop, Caroline Berbis, Éric Mallein, Emily Pomi, Patrick Croizet, Mélanie Laplace, François Grémy, Nicolas Deau, Lysiane Bernier, Marc Morisset, Stéphane Bessière, Jacques Mangon, Antoine Augé, Patricia Guillot, Marie-Odile Picard, Serge Hélaudais, Sophie Ersin.

Absents ayant donné leur pouvoir :

Gaëlle Martin donne pouvoir à Caroline Berbis ;
Hakima Courrèges donne pouvoir à Stéphane Bessière ;
Bruno Cristofoli donne pouvoir à Cécile Marenzoni ;
Jean-Claude Acquaviva donne pouvoir à Antoine Augé ;
Vanessa Vaccaro donne pouvoir à Marie-Odile Picard ;
Cécile Pouban donne pouvoir à Sophie Ersin pour une partie de séance (absente sur les votes des deux premières délibérations).

Secrétaire de séance :

Caroline Berbis

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

DOSSIER INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

DG23_035 VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SÉISMES EN TURQUIE ET SYRIE. DÉCISION

Rapporteur : Monsieur le Maire

DG23_036 CRÉATION DE LA BRIGADE CYNOPHILE. DÉCISION

Rapporteur : Monsieur le Maire

DG23_037 SÉCURITÉ – POLICE MUNICIPALE – DÉPLOIEMENT DE CAMÉRAS INDIVIDUELLES "CAMÉRAS MOBILES OU CAMÉRAS-PIÉTONS". INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

DG23_038 LA NATURE EN VILLE - CONVENTION DE PLANTATION ET ENTRETIEN VILLE - GIRONDE HABITAT RÉSIDENCE JEAN JAURÈS. AUTORISATION

Rapporteur : Éric Mallein

DG23_039 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ANIMAUX POUR LA GESTION ÉCOPASTORALE. AUTORISATION

Rapporteur : Cécile Marenzoni

DG23_040 DÉTERMINATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2023. DÉCISION

Rapporteur : Bernard Cases

DG23_041 BILAN ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ. PORTÉ À CONNAISSANCE

Rapporteur : Nicolas Deau

DG23_042 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE LA LUDO-MÉDIATHÈQUE AVEC LA CAF. AUTORISATION

Rapporteur : Pascale Bru

DG23_043 CONVENTION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA LOCATION DE LA SALLE DE SPORTS PIERRETTE AYMAR 2023-2026. AUTORISATION

Rapporteur : Karine Guérin

DG23_044 CONVENTION D'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE PAR LES ÉLÈVES DU LYCÉE JEHAN DUPERIER. AUTORISATION

Rapporteur : Karine Guérin

DG23_045 CONVENTION D'OBJECTIFS ENTENTE ATHLÉTIQUE 2023. AUTORISATION

Rapporteur : Karine Guérin

DG23_046 ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR HYGIÈNE ET SÉCURITÉ. APPROBATION

Rapporteur : Kévin Roscop

DG23_047 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

Rapporteur : Kevin Roscop

DG23_048 PLAN D' ACTIONS EMPLOI. PORTÉ À CONNAISSANCE

Rapporteur : Stephen Apoux

DG23_049 DÉNOMINATION DE VOIE - RÉGULARISATION IMPASSE DE LA CARREYRE. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

DG23_050 CONVENTION SERVITUDE ENEDIS RUE GABRIEL GARBAY. AUTORISATION

Rapporteur : Claude Joussaume

DG23_051 CONVENTION SERVITUDE ENEDIS LIEU DIT LE PREUILLAC. AUTORISATION

Rapporteur : Claude Joussaume

CDG23_052 CONVENTION SERVITUDE ENEDIS SABLONS ET CLEMENCEAU. AUTORISATION

Rapporteur : Claude Joussaume

DG23_053 CRÉATION DE LA CONVENTION CITOYENNE. AUTORISATION

Rapporteur : Pascal Tartary

DG23_054 TARIFS DES ACTIVITÉS D'ÉTÉ - ACCUEILS DE LOISIRS ET STAGES PONEYS. DÉCISION

Rapporteur : Marie Dominique - Canouet

DG23_055 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION MISSION LOCALE TECHNOWEST. DÉCISION

Rapporteur : Patrice Claverie

DG23_056 REMBOURSEMENT SINISTRE DÉGÂT DES EAUX RUE ALEXIS PUYO. AUTORISATION

Rapporteur : Claude Joussaume

DG23_057 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE DIVERS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À CARACTÈRE ADMINISTRATIF. MODIFICATION. DÉCISION

Rapporteur : Monsieur le Maire

DG23_58 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE. DÉCISION

Rapporteur : Bernard Cases

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Affaire rajoutée :

DG23_059 AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES FOOD TRUCKS DANS LES QUARTIERS – FIXATION DES TARIFS. ADOPTION

Rapporteur : Caroline Berbis

Monsieur le Maire

Bonjour à toutes et à tous.

Quelques mots rapides avant de démarrer notre ordre du jour pour saluer Jean-Claude Acquaviva, qui n'est pas là ce soir, mais c'est normal, parce qu'il est en congé. Nous avons salué ses 52 ans de mandat à Gajac il y a quelques jours avec Monsieur Mangon et tous

les élus présents. C'est aussi l'occasion de rappeler qu'outre son mandat, il fut également Président de l'ASSM et du Judo, soit un engagement associatif très important.

Je veux aussi vous dire que nous avons obtenu un prix « Territoires engagés pour la nature », décerné par l'État, par l'Union européenne, la Région et l'Agence de la biodiversité, pour la stratégie qui est déployée. Je veux encore saluer la réussite des opérations, notamment « Mars aux couleurs de toutes les femmes », qui a donné lieu à un certain nombre de manifestations tout à fait intéressantes. Je veux également remercier les élus, notamment Pascale Bru, Karine Guérin, leurs équipes, mais aussi tous les bénévoles des nombreuses associations qui contribuent à assurer le succès des événements de ces deux derniers week-ends. Je pense bien sûr aux « 10 km de Saint-Médard-en-Jalles » et au Carnaval. Les deux ont été une réussite. En météo, nous n'y sommes pas pour grand-chose, mais il y a eu beaucoup de monde et une belle organisation, donc merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces événements, qui sont, je crois, très importants pour l'identité de la Ville et la qualité de vie.

Je veux également vous indiquer rapidement que le festival « Animasia » se tiendra désormais chez nous à compter du 10 juin et que World Rugby a annoncé que nous recevrons, non pas en camp de base, mais à l'occasion de matchs à Bordeaux, les équipes d'Irlande et du Chili, ce qui est une très belle nouvelle pour nous toutes et tous, mais également pour le SMRC, qui a un projet important en 2023 avec la Coupe du monde, et qui sera d'ailleurs accompagné par la Métropole sur toute une série d'animations.

Je veux aussi vous indiquer que nous aurons le plaisir d'accueillir demain soir pour nos dégustations littéraires un grand auteur, qui est Pierre Lemaître. Pour tous les amateurs et amatrices, sachez que c'est à 19 heures 15. C'est déjà complet, me dit Pascale, mais ce n'est pas très étonnant, parce que c'est tout de même une personnalité qui vend beaucoup de livres aujourd'hui, et tant mieux, c'est mérité.

Voilà pour les quelques informations.

Je veux tout de même vous dire que sur les travaux de la grêle, je ne vais pas vous les détailler, mais je tiens à votre disposition le tableau, qui est quand même intéressant, qui montre l'ampleur de la catastrophe que nous avons traversée, avec 46 chantiers : élémentaire Gajac, maternelle Hastignan, élémentaire Montaigne, maternelle Montaigne, groupe scolaire de Corbiac, Carrié, Magudas, Hôtel de Ville, église, salle Jacques Brel, maternelle de Villagexpo, maternelle Carrié, halle du roller, EHPAD, tennis... Je ne vais pas vous compléter tout cela, mais c'est évidemment tout à fait considérable.

Au total, le coût de ces chantiers devrait dépasser 1,6 million d'euros. 46 chantiers ont été réalisés pour un montant de 717 000 euros à ce jour, 18 sont en cours pour un montant de 625 342 euros TTC et 17 chantiers restent à programmer, dont deux sont encore en attente de devis, puisque comme tous les particuliers, nous avons aussi été confrontés aux pénuries et difficultés pour trouver des artisans.

Pour mémoire, nous espérons un remboursement entre 60 et 70 % des assureurs. Sur la somme qu'il restera à couvrir, la Métropole, dans le cadre de sa délibération, comme elle le fait bien sûr pour d'autres villes et notamment Le Taillan, prendra 50 % du reste à charge.

Je tiens donc à disposition des élus qui le souhaitent le tableau détaillé, parce que c'est un peu long de vous en donner l'intégralité maintenant.

Dahbia (Rigaud) nous a rejoints. J'ai parlé de l'Irlande et du Chili, mais je veux rappeler que notamment grâce au travail de Dahbia et du service des sports, nous serons aussi « Terre de Jeux » pour Paris 2024 avec la section Haltéro. Merci, Dahbia, pour ce travail.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2023.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2023 est adopté.

Monsieur le Maire

Sur les décisions municipales et autres documents à arrêter, il n'y a pas de remarque. Je vous remercie.

Le prochain Conseil aura lieu le 17 mai ici même à 18 heures 30.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais.

Monsieur Hélaudais et moi-même souhaitons vous informer ce soir de notre souhait de créer un nouveau groupe municipal d'opposition au sein de notre Conseil. Ne vous attendez pas de ma part à un flot de reproches ou à un déballage de reproches, il n'en est pas du tout question ce soir. Je voulais simplement vous dire un certain nombre de choses qui peuvent s'appliquer aussi bien à nous-mêmes qu'à l'ensemble des personnes de ce Conseil Municipal.

J'ai personnellement un profond respect du scrutin et je pense qu'il faut savoir en tirer les enseignements à un moment donné. Être élu, c'est être présent auprès de nos concitoyens, quelles qu'en soient les circonstances, et non pas seulement lorsque les enjeux électoraux se font pressants. Être élu, ce n'est pas se croire plus ou moins légitime en fonction de la place que nous occupons. Être élu sur une Commune telle que la nôtre, ce n'est pas obliger les personnes radicalement différentes à travailler ensemble. Être élu, ce n'est pas dire tout et son contraire, selon que nous soyons dans l'opposition ou dans la majorité, ou inversement. Il n'y a pas non plus une vérité qui doit s'imposer à nous. Être élu, à mon sens, c'est être sur le terrain, toujours sur le terrain et encore sur le terrain, et se confronter à nos concitoyens.

Pour ma part, j'ai également une pensée émue pour Jean-Claude Acquaviva, qui m'a toujours enseigné que la présence sur le terrain était l'élément le plus important de l'action d'un élu.

Monsieur Hélaudais et moi-même avons en commun une certaine idée de la politique et un grand respect du service public, et ce au-delà de nos sensibilités politiques qui n'ont absolument pas leur place au sein de ce Conseil. Nous restons fermement ancrés dans l'opposition, tout simplement parce que c'est notre place.

Même si nous pouvons quelquefois penser que le Conseil Municipal n'est qu'une chambre d'enregistrement de vos délibérations, rassurez-vous, nous jouerons pleinement notre rôle de poil à gratter lorsque cela s'avèrera nécessaire. Nous avons des convictions et nous les défendrons toujours, dans le souci d'être cohérents dans nos propos et dans nos attitudes.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Bien, c'est noté. Monsieur Hélaudais et Monsieur Mangon.

Serge Hélaudais

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs les élus, chères Saint-Médardaises et chers Saint-Médardais.

Je vais être bref, mais il est important de vous donner quelques explications. Marie-Odile Picard vient de le faire et je me dois aussi d'en donner à mon tour sur notre décision de créer un groupe d'opposition – je précise bien « d'opposition ».

J'ai toujours voulu garder mon indépendance dans mes prises de parole et dans mes positionnements, je ne l'ai jamais caché à notre groupe. C'est donc pour moi le bon moment

pour avoir la liberté de parole. Je remercie Marie-Odile de m'accompagner dans cette nouvelle aventure.

Comme elle l'a dit tout à l'heure, elle et moi partageons beaucoup de valeurs : notre attachement au service public et à l'intérêt général, mais surtout la proximité avec l'ensemble de nos concitoyens. Nous voulons rassembler et nous serons force de proposition sur tous les sujets qui touchent nos administrés, les habitants de Saint-Médard.

Je vous remercie de votre écoute. Je ne voulais pas prendre la parole plus longtemps. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur Mangon.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, Monsieur le Maire, je voudrais vous remercier publiquement pour la cérémonie que nous avons organisée en l'honneur de Jean-Claude Acquaviva. Depuis le premier jour où je vous en ai parlé, vous avez immédiatement accepté le principe de cet hommage, dont la force et la puissance se situent dans l'hommage à la démocratie et au sens donné par un de nos collègues, qui sert à beaucoup d'entre nous, et au sens donné à une vie. Est-ce qu'une vie se résume, comme nous le voyons souvent aujourd'hui, à des engagements autocentrés, à un rapport avec Internet, avec des satisfactions immédiates, ou est-ce qu'une vie se compte aussi en engagement pour les autres ? J'imagine que dans cette Assemblée, nous sommes nombreux à répondre, au moins en partie, que l'un des sens importants de la vie, c'est l'engagement pour les autres, ou en tout cas pour des idées et des combats qui nous dépassent. Beaucoup en parlent, mais certains l'illustrent de manière assez incroyable.

Je dois bien reconnaître que 50 ans, c'est plus que Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux. 52 ans, même, c'est tout à fait exceptionnel. Nous l'avons dit, chacun l'a partagé et je remercie tous les membres de la majorité qui étaient présents à cette cérémonie et ceux qui s'y sont associés par la pensée, je crois qu'il faut véritablement savoir reconnaître et s'inspirer de démarches comme celle de Jean-Claude Acquaviva. Nous avons su le faire. En lui rendant hommage, c'est un hommage à la démocratie que nous avons rendu. C'était le premier point.

Sur le second point, mon commentaire sera très bref. Je prends acte des évolutions, chacun est libre de faire de la politique comme il l'entend. En ce qui me concerne, je continuerai à avoir deux principes cardinaux dans ma manière de faire de la politique. Premièrement, c'est suivre une ligne droite ; deuxièmement, c'est faire preuve de loyauté. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Je ne souhaite pas non plus faire de commentaire. Effectivement, chacun est libre. Je rappelle simplement que nous sommes, nous, majorité municipale actuelle, décidés à travailler dans un esprit d'ouverture avec tous les citoyens de bonne volonté, tous les élus, bien sûr, de bonne volonté, qui souhaitent faire profiter Saint-Médard-en-Jalles de leur engagement ou de leurs idées. Pour le reste, ma foi, ce sont les vicissitudes de la vie.

J'ai un petit doute, parce que Madame Vaccaro vous a donné procuration. Y a-t-il un lien avec le nouveau groupe ?

Marie-Odile Picard

C'est tout à fait indépendant. Je laisserai à Madame Vaccaro le soin de prendre sa décision elle-même en toute conscience. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci. C'est important de clarifier ce point.

Je veux vous dire que nous avons exceptionnellement rajouté une délibération technique relative à l'occupation du domaine public par les *foodtrucks*, qui sera la 25e délibération. Je crois qu'il y a eu un petit oubli sur ce point.

Merci beaucoup pour vos explications.

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante.

La première délibération – évidemment, toutes les villes l'ont fait, la Métropole également – il s'agit de nous montrer solidaires des populations syriennes et turques qui ont été victimes d'un terrible tremblement de terre il y a quelques semaines, lequel a malheureusement fait de très nombreuses victimes.

Pour fixer un montant, puisque c'est toujours délicat, nous avons fait le tour de nos collègues de la Métropole pour arrêter un montant de 2 500 euros. Nous vous proposons de l'attribuer d'une part au FACECO, qui est l'organisme officiel du ministère des Affaires étrangères, qui est donc un moyen pour la France de porter secours dans ce genre de circonstances, ainsi qu'à l'association des Pompiers solidaires de Mérignac, qui intervient bien sûr sur ce type d'évènements lorsqu'il faut porter secours et faire les recherches – nous avons malheureusement tous vu les images.

Y a-t-il des remarques là-dessus ? Monsieur Morisset.

Marc Morisset

Je voterai pour, mais j'aurais aimé qu'il y ait une minute de silence pour ce peuple qui a été touché, toutes religions confondues. Je pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire de façon solennelle.

Monsieur le Maire

Oui, nous sommes avec eux, donc nous pouvons effectivement observer quelques instants de recueillement pour toutes ces victimes.

Une minute de silence est observée.

Merci pour cette pensée.

DG23_035 VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SÉISMES EN TURQUIE ET SYRIE. DÉCISION

Pour exprimer notre solidarité avec les populations touchées par les séismes du 6 février en Turquie et en Syrie, il vous est proposé une aide exceptionnelle de notre collectivité à travers deux actions complémentaires :

- Une contribution exceptionnelle au Fonds d'Action extérieure des Collectivités territoriales – FACECO – afin de concourir à la mobilisation de la France, qui s'est manifestée dès les premières heures en réponse à la demande d'assistance internationale de la Turquie. Des opérations de la sécurité civile française ont ainsi été lancées, coordonnées par le Centre de Crise du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- Ce dernier dispose pour ses actions d'un Fonds d'urgence humanitaire financé par l'État et d'un Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales – FACECO. Plusieurs actions clefs ont d'ores et déjà été enclenchées :
 - Envoi de personnels de la sécurité civile pour les opérations de sauvetage et de recherche ;

- Fourniture d'aides médicales, alimentaires et logistiques pour atténuer l'impact du séisme sur les populations syrienne et turque ;
- Envoi d'un hôpital de campagne de grande capacité : l'ESCRIM (Élément de sécurité civile rapide d'intervention médicale) qui permet de traiter plusieurs centaines de blessés par jour, de mener une activité médicochirurgicale et obstétricale ;
- Assistance dans les secteurs de la mise à l'abri, de la santé, de l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les zones affectées.

Des points de bilan dans l'utilisation des fonds du FACECO seront transmis régulièrement aux collectivités contributrices.

- Une subvention exceptionnelle à l'association « Pompiers Solidaires » afin de participer à la mobilisation de nombreuses associations et ONG pour venir en aide aux populations turques et syriennes sinistrées.

L'association Pompiers Solidaires, basée dans notre métropole (Mérignac), apporte depuis les premiers jours de la catastrophe, un appui pour :

- La distribution d'eau potable. L'association dispose notamment d'une unité de potabilisation permettant d'alimenter en eau 3 000 personnes par jour ;
- Les soins médicaux d'urgence (traumatologie en appui aux structures hospitalières).

L'association mène ses actions sur la ville de Kahramanmaras, très impactée par les séismes. Cette ville, qui comptait près de deux millions d'habitants, est aujourd'hui à moitié détruite. L'association travaille en partenariat avec l'ONG Action Santé Femme spécialisée dans les missions d'urgence, de formation, d'éducation et de compagnonnage dans le domaine de la gynécologie et de l'obstétrique.

Il vous est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € au FACECO – Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales et une de 2 500 € à l'association des Pompiers Solidaires de Mérignac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide verser une verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € au FACECO – Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales et une de 2 500€ à l'association des Pompiers Solidaires de Mérignac.

Impute la dépense sur le compte 6748.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cette délibération au fil des Conseils Municipaux. Outre la montée en puissance en effectif avec Dahbia (Rigaud) de notre Police municipale, puisque nous serons bientôt à 12 agents de Police municipale, il me semblait aussi important, dans certaines circonstances, notamment quand nos policiers se retrouvent à deux face à 20, 30, 40 personnes, ce n'est pas toujours simple à gérer... L'expérience de celles et ceux qui sont dotés de ce type de brigade depuis longtemps montre aussi que cela permet de calmer beaucoup de situations. Nous aurons donc cet animal, qui est actuellement en formation avec le maître-chien, au mois de juin – il s'agit de Dylan. Nous voulions appeler le chien Bob, mais malheureusement, il s'appelle Max.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Évidemment, nous voterons pour cette délibération qui, au sens strict, est intéressante pour la Ville. Je voudrais profiter de cette délibération pour aborder deux sujets. D'abord, vous me pardonnerez, je n'ai pas voulu le faire tout à l'heure parce que je voulais vous remercier par rapport à Jean-Claude Acquaviva, donc je le fais maintenant : j'aurais aimé, Monsieur le Maire, que dans votre propos liminaire, vous ayez un mot pour un certain nombre de violences inacceptables que nous constatons en ce moment à Bordeaux et en Aquitaine, notamment celle à Bordeaux qui a dû choquer beaucoup d'entre nous, quelques soient les bancs où nous siégeons, j'imagine, qui est l'agression en fin de manifestation par des casseurs – je ne mets pas du tout en cause les personnes qui défilaient pacifiquement dans la manifestation. C'est l'agression d'un symbole, qui appartient bien sûr aux Bordelais, mais aussi très largement à la démocratie en général. L'Hôtel de Ville de Bordeaux, l'une des plus grandes villes de France, ce n'est quand même pas rien : une porte enflammée, ces images terribles, puis ce que nous avons vu par la suite, y compris encore à Bordeaux avec un peu de rodéo dans la dernière manifestation, qui sont des formes inacceptables en démocratie, une violence instrumentalisée. Les violences également à Sainte-Soline, même si c'est plus loin de nous et que nous n'allons pas traiter tous les problèmes de cet ordre-là, mais il y en a beaucoup.

J'ai trouvé que souvent, dans le débat public national, il n'y avait pas le même niveau de condamnation partout. J'en ai entendu sur tous les bancs de l'Assemblée, mais j'ai aussi trouvé des silences un peu pesants ou des commentaires qui s'appesantissaient peut-être un petit peu trop sur des violences que nous avons moins vues, alors que celles que nous avons vues, celles-là, on ne les condamnait pas.

J'aurais donc aimé que Monsieur le Maire, en tant que Premier magistrat de Saint-Médard, vous ayez un mot de solidarité avec le fonctionnement sain et normal d'une démocratie, donc de condamnation très ferme vis-à-vis de ceux qui, d'une part, commettent ces agressions inacceptables, et d'autre part vis-à-vis de ceux qui, implicitement, entre les lignes, établissent une porosité de mauvais aloi avec cette violence.

Le second élément porte sur la sécurité à Saint-Médard, qui est l'objet de cette délibération. Je le redis, nous voterons cette délibération, mais un certain nombre de faits qui m'inquiètent me remontent, en particulier des faits que je voudrais vous rappeler. Je pense que vous en avez évidemment été informé : ils se tiennent dans le quartier de Corbiac, avec des agressions qui ont eu lieu plusieurs jours consécutivement. Autour du 20 mars, pendant deux ou trois jours, il y a eu des agressions de ce type, des intimidations entre jeunes, et notamment des jeunes qui étaient à Emmanuel d'Alzon, sur le trajet lorsqu'ils allaient à l'école ou qu'ils en revenaient, des agressions avec un couteau qui a été sorti, des personnes qui ont été molestées ou poussées, dont des jeunes, et également des adultes qui ont été intimidés.

Il ne s'agit pas ici de faire la liste exhaustive de tous les problèmes que nous pouvons avoir en matière de sécurité, mais c'est assez grave. Cela se situe dans un secteur qui me semble très connu, cela s'est reproduit à plusieurs reprises. Il ne faudrait pas que ce type de nuisances tout à fait dommageables vienne gâcher l'atmosphère que nous sommes en droit d'attendre dans un quartier paisible et autour d'un établissement scolaire qui accueille des jeunes de tous âges.

J'imagine qu'il y a une enquête, encore que, mais j'aurais voulu savoir quels étaient les résultats que vous avez obtenus ou que la gendarmerie était en passe d'obtenir, et comment vous alliez faire face à ces comportements, qui me paraissent totalement inacceptables.

Monsieur le Maire

Sur le deuxième élément, devant Emmanuel d'Alzon, nous avons eu l'occasion de l'évoquer avec la Police municipale, la gendarmerie, mais aussi le père du jeune en question, que j'ai rencontré. Malheureusement, ce n'était pas le seul fait, c'est-à-dire qu'il y avait une forme de

harcèlement à l'égard de ce jeune. Cela a fini par en arriver à des faits un petit peu plus graves. Le jeune en question a été interpellé dès le lendemain. Laissons maintenant les gendarmes et la justice donner les suites méritées à cette affaire. Il y a plusieurs jeunes, et pour l'instant, un a été interpellé et a été placé en garde à vue. Nous attendons donc les suites judiciaires qui seront données à cet évènement.

Je veux d'ailleurs rappeler que le harcèlement scolaire fait partie des préoccupations quotidiennes des parents, que ce soit au collège ou au lycée, et même parfois en primaire. Pour notre part, nous avons organisé deux séances de formation pour les personnels municipaux qui interviennent dans les établissements scolaires, avec Véronique et toute l'équipe. Cela fait partie de la feuille de route CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et du travail de la Police municipale.

Après, nous n'éviterons jamais des incidents dans une ville d'un peu plus de 30 000 habitants. Il y aura toujours ici et là des problèmes. Ce qui est prévu, c'est que le renforcement des effectifs nous permette d'être plus souvent sur les entrées/sorties des établissements scolaires. Je rappelle tout de même qu'il y a 14 écoles, deux collèges et un lycée et demi, selon si nous considérons un petit bout au Taillan, un petit bout à Saint-Aubin et un petit bout chez nous. Néanmoins, ce n'est pas une excuse pour ne pas s'en occuper, bien au contraire. Ce n'est donc pas facile, cela demande beaucoup de travail et de présence, mais effectivement, les moyens, nous nous les donnons petit à petit.

Sur le premier point, je ne souhaitais pas forcément lancer un débat sur ce sujet, parce que nous voyons bien que cela peut nous mener dans de très longues discussions. Avec l'ensemble des maires de la majorité de la Métropole, nous avons fait un communiqué très rapide pour condamner ces violences de la manière la plus ferme. D'ailleurs, quand nous voyons les personnes qui ont été déférées, nous pouvons tout de même nous interroger sur le niveau de tout cela, qui est quand même un peu affligeant, parce que nous avons des personnes un peu alcoolisées, un sans domicile fixe...

Nous pouvons également nous interroger sur l'absence de forces de l'ordre devant l'Hôtel de Ville – cela relève tout de même du Préfet – et nous demander pourquoi ils avaient levé le camp. Nous pouvons aussi saluer la bonne tenue générale des manifestations, même si un phénomène a tendance à s'installer dans le temps avec les fameux Black Blocs, qui sont souvent très jeunes et circulent dans les manifestations pour se livrer à un certain nombre d'exactions, notamment en fin de manifestation. Ce sont évidemment des violences que chacun condamne.

Puisque vous m'en donnez l'occasion, je crois que le rôle du chef de l'État dans la situation que nous connaissons aujourd'hui est de tenter d'apaiser les esprits et de rassembler le pays. Laurent Berger s'exprimait encore aujourd'hui, il y a des organisations syndicales dans notre pays qui sont dans l'ensemble, et même dans leur totalité – nous trouverons toujours quelques agités ici et là – responsables, qui en aucun cas ne peuvent être liées aux incidents que vous évoquez. Aujourd'hui, sa responsabilité est de trouver la voie de l'apaisement. Quand nous avons une opinion publique où 90 % des salariés disent s'opposer à la réforme en question, comme l'ensemble des organisations syndicales, et que cela donne lieu à neuf ou dix manifestations rassemblant des millions de personnes, il est peut-être temps de se dire que le rôle du chef de l'État est de trouver une issue qui soit positive à ces évènements, lesquels m'inquiètent, parce qu'il y a une forme de radicalité qui peut s'installer s'il n'y a plus de lieu de dialogue possible.

Nous pouvons avoir tous les avis que nous voulons sur la réforme des retraites en question. J'ai le mien, vous avez sans doute le vôtre, mais je trouve qu'il est dangereux d'écarter ainsi les corps intermédiaires. On n'écoute pas les syndicats ; le Parlement, nous voyons bien qu'il n'a pas vraiment voté non plus ; on a trouvé une procédure pour passer outre ; on n'écoute pas les manifestants... Tout cela fait quand même beaucoup. Je souhaite la réussite de notre pays,

donc je ne souhaite pas que nous passions quatre années paralysés dans toutes sortes de blocages, de polémiques et autres.

J'espère donc que le Président de la République prendra les dispositions nécessaires pour apaiser les esprits et repartir du bon pied. Pour ce qui est des violences, nous les condamnons évidemment toutes avec la plus grande fermeté, et notamment celles qui s'exercent contre les forces de l'ordre, qui ont eu à subir, dans chacune des manifestations ou presque, un certain nombre d'attaques. Il y a aussi des manifestations qui sont prises à parti. Cela m'inquiète également de voir que la Ligue des Droits de l'Homme, que le Conseil de l'Europe, que toute une série d'institutions... C'est aussi la gestion des forces de l'ordre qui est peut-être à examiner aujourd'hui. La doctrine de maintien de l'ordre est-elle bien adaptée ? Je ne sais pas. En tout cas, il semble qu'il y ait de plus en plus d'incidents. J'espère donc que nos institutions permettront de retrouver le calme, et surtout d'éviter la violence, parce qu'il n'y a rien de pire que de voir des Français se taper les uns sur les autres. Je pense que nous partageons cet avis.

Monsieur Morisset.

Marc Morisset

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est un des sujets qui fait l'actualité, mais je crois qu'il ne faut pas non plus commencer à voir qu'il n'y a des violences que d'un côté. Je pense qu'il est important de condamner toutes les violences. Je tiens à rappeler que nous sommes avant tout dans un État de droit et non pas dans un État sécuritaire. Je condamne évidemment fermement les actes qui ont été évoqués par Monsieur Mangon sur la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville de Bordeaux. C'est d'ailleurs tout à fait contre-productif pour tout ce qui est mouvement légitime de demander une abrogation de cette loi pour la retraite, à faire deux ans de plus d'esclavage pour les jeunes. C'est un véritable fardeau. Aujourd'hui, ils sont de plus en plus nombreux à rentrer dans la rue pour contester complètement cette politique qui va, en plus de cela, peut-être les amener à ne même pas avoir de retraite à terme.

Je crois donc qu'il est évidemment que la condamnation se fasse. Dans l'État de droit, il faut également condamner ceux qui font des actes du côté des forces de l'ordre : nous avons tout de même plus de 150 personnes qui ont été mutilées, et pour certaines, ont perdu un œil ou une main. C'était encore le cas il y a quelque temps, cela a été visible au Conseil de Bordeaux, avec une personne qui a été victime d'une grenade, une GLI-F4, si je ne m'abuse. Toujours est-il que nous sommes tout de même dans une situation assez explosive. Il est effectivement bon d'apaiser le débat. J'espère donc que le chef de l'État prendra rigueur de tout cela.

En attendant, nous avons tout de même une forme de déni au plus haut sommet de l'État, puisque nous avons une sorte de pompier pyromane qui met en avant son ministre de l'Intérieur, qui dit des choses absolument hors-sols, comme qu'une personne qui se retrouve en manifestation non déclarée n'a pas le droit d'y être. Ce n'est pas du tout le droit français. Cela a été rappelé par un des syndicats de la magistrature, cela a aussi été rappelé par les fonctionnaires de police eux-mêmes. Il y a donc véritablement un ministre de l'Intérieur qui ment éhontément. Puisque Monsieur Mangon a parlé de ce qu'il s'est passé au niveau des mégabassines, les fameuses personnes qui étaient là se sont retrouvées sous le feu des LBD, et pourtant, le ministre de l'Intérieur disait que les personnes qui étaient en quad ne tiraient pas à la LBD. Or, les images sont factuelles : les gens ont tiré à la LBD depuis le quad.

Cela signifie que vous avez une imprécision totale sur la façon dont la balle en caoutchouc doit faire sa fonction, et nous nous retrouvons aujourd'hui avec des personnes en situation dramatique. Il y a aujourd'hui l'exemple d'une personne qui est dans un coma avéré, une mortalité peut-être à terme, parce que son état est jugé très grave, très sérieux.

En attendant, je vais revenir à la délibération, je pense que c'est le mieux. Je vais essayer de plaisanter sur votre jeu de mots, puisque vous avez parlé de Bob – Bob Dylan, tout le monde a compris, je pense, ou Bob Marley, si vous voulez. Toujours est-il qu'il est tout de même

intéressant de voir... Au dernier Conseil, j'avais par exemple évoqué le postulat de Koch. Cela me permet de rectifier, pour les gens qui sont dans la curiosité, parce que j'avais aussi évoqué l'école de la curiosité. Je pense qu'il est bien que les gens se rappellent de qui était Koch. C'était un certain Robert, et pas Basile, puisque Monsieur le Maire a essayé de faire une espèce de blagounette avec Basile Koch, ce qui n'a rien à voir. J'invite donc les gens à creuser un petit peu plus sur le postulat de Koch et ce qu'il signifie, en particulier sur la façon dont la science évolue, et notamment la médecine.

Je reviens cette fois-ci sur la délibération. Je vais voter pour, mais je crois que nous sommes face à une évolution de la société, revenir à la capacité de l'être humain, et aussi du chien, à sentir les choses d'une façon différente des systèmes actuels d'appréhension des dangers. Par cela, j'évoque le fait qu'aujourd'hui, vous regarderez les différentes races, mais il y a des chiens qui sont très évolués au niveau de leur odorat, et nous nous retrouvons avec des chiens qui sont en capacité de déceler les maladies. Je n'en reviens pas à dire qu'il faut que les chiens soient des médecins demain, mais ils sont en capacité de sentir des choses à travers la peau, à travers l'odorat. Si la personne est porteuse de substances dans son urine ou dans ses sudations, ils sont en capacité de savoir déceler si elle a été soumise à des drogues ou à des médicaments eux-mêmes soumis à certaines réglementations.

J'en viens aussi au fait que les chiens ont la capacité, et d'autres animaux aussi – je vais faire très court, cette fois-ci – de déceler des gens qui seraient en situation de danger. Demain, nous en aurons peut-être encore plus besoin, et cela fait partie de l'évolution de la société, je l'espère. Par exemple, le cas de la schizophrénie est un état où nous pouvons nous retrouver en danger si la personne est arrêtée et qu'elle est au volant. Un chien peut détecter cet état quelques minutes avant. Nous nous retrouvons aussi dans l'évidence de creuser un petit peu plus loin sur l'état de la population française, qui est en particulier soumise à ces injections géniques, où les gens commenceront à comprendre que le sang n'est plus tout à fait pareil et que les gens sont peut-être en danger, quand cela sera le cas.

Monsieur le Maire

OK, merci.

Serge Hélaudais

Je voulais juste dire que nous voterons évidemment favorablement à cette délibération. Monsieur le Maire, vous avez évoqué tout à l'heure l'arrivée quasiment à 12 de l'effectif. On peut se féliciter de l'arrivée de ce canidé au sein même d'une Police municipale, parce que je sais que c'est très efficace et dissuasif, pour l'avoir déjà pratiqué dans le passé. Comptez-vous augmenter les amplitudes horaires – c'est relatif à l'augmentation des effectifs – de ce service ? Merci.

Monsieur le Maire

Dahbia (Rigaud), tu pourras compléter, mais aujourd'hui, nous avons déjà, sous deux formes... Il y a des journées où nous allons au-delà de ce qu'étaient les horaires habituels, c'est-à-dire que de 17 heures, nous allons jusqu'à 19 heures, 20 heures. Nous avons également étendu l'opération « Tranquillité vacances » non plus simplement à l'été, mais à l'ensemble des vacances. Lorsque l'ensemble de l'effectif sera présent, il y aura toujours une équipe en soirée. C'est effectivement l'un des buts de ces recrutements.

Ce n'est pas un concours : je le dis souvent, nous n'allons pas faire des concours avec les villes pour savoir qui a le plus de policiers municipaux. Ce n'est pas du tout l'intérêt. Nous avons une géographie de 85 kilomètres carrés, nous avons des quartiers assez éloignés. Nous parlons des écoles, des établissements scolaires, et si nous voulons être plus présents, nous savons bien que les faits d'incivilités et autres se produisent plutôt en soirée, donc nous avons effectivement ce travail sur les horaires. Nous vous présenterons les nouveaux horaires. Je pense que Dahbia vous fera cela lors d'un prochain Conseil, lorsque tout aura été validé dans les instances compétentes du personnel.

Merci beaucoup.

DG23_036 CRÉATION DE LA BRIGADE CYNOPHILE. DÉCISION

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.511-5-2 et R.511-34-1 et suivants :

Vu le Décret n° 2022-210 du 18 février 2022 relatif aux brigades cynophiles et modifiant le livre V du code de la sécurité intérieure.

Vu le Décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de Police municipale.

La municipalité de Saint-Médard-en-Jalles travaille à la sécurité et tranquillité publique de ces administrés.

À ce titre, elle a mis en œuvre une stratégie locale incluant un travail en synergie de sa Police municipale de son conseil local de la sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et de la médiation sociale pour produire une sécurité du quotidien pour les Saint-Médardaises et les Saint-Médardais.

Le diagnostic permanent partagé de ces 3 entités et des autres acteurs de la sécurité du territoire fait apparaître la nécessité, pour mieux garantir la tranquillité publique, de se doter de moyens complémentaires notamment lors des rassemblements d'individus comportant des conduites addictives, dont l'usage/détention et la vente de stupéfiants.

De ce fait, la Ville souhaite doter sa Police municipale d'un chien de patrouille intervenant dans le cadre des missions définies article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI) de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ce chien de patrouille sera un atout dissuasif lors des interventions de la Police municipale sur le territoire de la commune. En outre, il pourra intervenir en appui des forces de police d'État.

Considérant qu'en vertu de l'article L.511-5-2 du CSI, le Maire, après délibération du conseil municipal, peut créer une brigade cynophile de Police municipale pour l'accomplissement des missions mentionnées à l'article L.511-1, sous réserve de l'existence d'une convention de coordination des interventions de la Police municipale et des forces de sécurité de l'État.

Considérant que la Ville et la Gendarmerie voient leur partenariat réglementé par une convention de coordination des interventions de la Police municipale et des forces de sécurité étatiques en date du 12 janvier 2023. Comme le dispose l'article L.511-5-2 du CSI, l'existence d'une telle convention est un préalable à la création de la brigade cynophile susvisée.

Considérant qu'un changement réglementaire est intervenu le 18 février 2022 par un décret n° 2022-210 modifiant le livre V du CSI en y insérant une section relative aux brigades cynophiles en Police municipale.

Considérant qu'en vertu de l'article R.511-34-1 du CSI, une brigade cynophile de Police municipale est constituée au minimum d'une équipe cynophile de Police municipale laquelle est constituée au minimum d'un agent de la Police municipale nommé en qualité de maître-chien de Police municipale et d'un chien de patrouille de Police municipale.

Considérant que la Ville entend acquérir un chien de patrouille et en détenir la propriété.

Considérant que la brigade cynophile sera dotée d'un maître-chien ayant suivi avec succès la formation préalable correspondant à la spécialité cynophile conformément à l'article R.511-34-6

du CSI. Il revient au Maire de nommer le maître-chien de cette unité conformément à l'article R.511-34-4 du CSI.

Considérant qu'en vertu de l'article R.511-34-5, par principe l'hébergement de l'animal est assuré par la commune qui a créé ladite brigade cynophile mais que par exception il peut être hébergé par son maître-chien dans les conditions prévues par une convention conclue entre le maître-chien de Police municipale et la Commune.

Un effectif de la Police municipale de Saint-Médard-en-Jalles est volontaire pour suivre les formations prévues par la réglementation précitée et une fois celles-ci validées, intégrer la brigade cynophile de Saint-Médard-en-Jalles en qualité de maître-chien.

Cette nomination pourra intervenir, sous la forme d'un arrêté municipal, après avoir satisfait aux obligations de formations susvisées sur décision du Maire dans le respect des conditions prévues Art. R.511-34-4 du CSI.

Seront ensuite établis un contrat de cession de l'animal précité, lequel est, comme le dispose l'article R.511-34-5 du CSI acquis par la commune qui en détient la propriété, ainsi qu'une convention d'hébergement et mise à disposition d'un chien de patrouille de l'unité cynophile de la Police municipale de Saint-Médard-en-Jalles.

Ce dernier document envisagera, outre la question de l'hébergement, les modalités de prise en charge des frais relatifs à l'animal et de mise à disposition de celui-ci.

Le présent dossier a fait l'objet d'une présentation en Comité Social Territorial en date du 09 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer une brigade cynophile au sein de la Police municipale et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'un chien au profit de la commune, dans le cadre de la création d'une brigade cynophile au sein de la Police municipale de Saint-Médard-en-Jalles.

Autorise le Maire à signer tous les documents et contrats afférents au fonctionnement de cette unité ainsi que tous éventuels avenants.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante :

La seconde délibération est un peu dans le même état d'esprit. Rappelons que nous avons une Police, et qu'elle soit municipale, nationale, ou qu'il s'agisse de la gendarmerie, c'est une Police républicaine. La Police républicaine est là pour faire respecter l'État de droit. Il est donc important qu'il y ait une confiance entre la Police et les citoyens. Parfois, dans certaines interpellations, il y a des difficultés. Évidemment, la première est que les gens ne s'en prennent pas aux forces de Police, c'est tout de même la base, mais c'est aussi qu'il n'y ait pas non plus de propos déplacés ou de choses comme cela de la part de policiers. Cela peut malheureusement arriver.

Les fameuses caméras-piétons ont été demandées à l'occasion du vote de la loi Sécurité intérieure, qui permet aujourd'hui de doter de caméras-piétons les policiers. Lorsqu'ils sentent qu'ils s'approchent d'une situation un peu délicate d'interpellation et autre, ils peuvent déclencher leur caméra, en informer évidemment les personnes concernées. Tout cela est soumis à toute la réglementation sur l'usage des données personnelles, la conservation des images et autres. Cela a aussi un effet d'apaisement de la relation : cela rassure le policier, cela

rassure la personne contrôlée ou interpellée. C'est la loi, donc nous proposons d'agir en conséquence.

Madame Picard.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais.

Nous voterons bien évidemment cette délibération, qui va dans le sens d'une meilleure protection de nos agents et qui permet de prévenir d'éventuels incidents au cours d'une intervention, mais qui peut également être utile à la formation de nos agents.

Je voudrais rajouter une petite intervention personnelle. Vous voyez, Monsieur le Maire, nous sommes là précisément dans ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire que certains de vos colistiers autrefois dans l'opposition n'avaient de cesse de nous critiquer en ce qui concerne l'armement et la vidéoprotection. Si, si, vous n'étiez pas là, mais je peux vous le dire. À mon sens, il y a aussi un double langage. Vous n'avez de cesse de nous dire : « Ici, ce n'est pas Chicago. Il fait bon-vivre à Saint-Médard. » Je suis entièrement d'accord avec vous, mais il y a malheureusement un certain nombre de problèmes sur notre Commune, et tout le monde ne vit pas aussi bien que nous.

Je constate que vous augmentez les effectifs de la Police municipale, vous les armez de Tasers, vous les dotez d'un chien, de caméras-piétons, vous allez bientôt contrôler le stationnement avec des caméras, vous avez acheté deux radars de contrôle de vitesse. Je ne peux que m'en réjouir, mais à un moment donné, je pense qu'il ne faut pas se voiler la face et avoir des pudeurs de chaisière – c'est un terme que Monsieur Cases avait l'habitude d'utiliser. Il faut effectivement assumer qu'il y a des problèmes sur notre Commune et y répondre correctement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Picard. Je vous réponds tout de suite. Je crois que cette affaire est sérieuse, c'est-à-dire qu'il ne faut pas en faire une affaire de polémique politique – je ne dis pas que c'est ce que vous faites. Moi, je n'entrerai pas dans cette voie. Je pense qu'il y a vraiment deux choses.

Nous l'avons tous constaté, cela fait un peu vieil imbécile de dire cela, mais nous avons une évolution de notre société, du respect de la règle et des valeurs qui étaient jusqu'à présent très largement partagées. La société a évolué, pas toujours dans le bon sens, au profit d'une forme de laisser-aller où « je fais ce que je veux ». Tout cela a aujourd'hui des conséquences, c'est-à-dire que nos concitoyens – nous discutons beaucoup avec eux, comme tous ici, j'imagine – n'ont pas forcément dans l'idée de subir de grandes agressions, comme cela peut malheureusement arriver dans certains quartiers ou villes de notre pays, le sentiment que la règle n'est pas toujours respectée par tout le monde, que l'espace public n'est pas toujours respecté, que la manière dont on se conduit en voiture n'est pas toujours la bonne, etc. Il y a effectivement des faits de délinquance, que je ne minimise en rien, mais je pense que pour traiter ces faits, il faut être pragmatique, il faut partir des réalités. Les réalités, ce sont les chiffres de la Police, ce sont les chiffres de Monsieur Darmanin. Moi, je n'invente rien, ce n'est pas moi qui fais les statistiques.

Quand je vous dis qu'il y a à la fois des problèmes, oui, il y a des cambriolages, oui, il y a des incivilités, mais quand Monsieur Darmanin nous dit que nous sommes la deuxième commune en Gironde la plus calme en termes de crimes et délits, je m'en réjouis. Je ne vais pas dire que Monsieur Darmanin nous raconte des histoires et que c'est terrible ce qu'il se passe à Saint-Médard. Cela permet simplement d'être vigilant et de se dire : « Ne nous reposons pas sur une Ville où il fait effectivement bon-vivre, mais essayons d'être très vigilants à tous ces

comportements ». Je crois qu'il y a la réponse policière, que nous sommes en train d'apporter avec les effectifs, tout ce que vous avez dit, et il y a évidemment le travail de la gendarmerie.

Je voudrais aussi souligner le rôle des parlementaires dans cette affaire, parce qu'il y a de vraies difficultés, notamment avec les jeunes. Il y a des lois qui sont très protectrices, mais qui ne sont pas toujours pertinentes lorsqu'il s'agit d'apporter des réponses. Finalement, nous avons deux réponses extrêmes aujourd'hui, et ce n'est pas que la faute de ce gouvernement, c'est très ancien. Ou c'est la prison ou ce n'est rien. Finalement, y a-t-il des établissements où nous pourrions mettre ces mineurs ? Cela n'existe plus, ou en tout cas, c'est très affaibli. Les moyens de notre institution judiciaire ne sont malheureusement pas forcément à la hauteur. Il y a eu beaucoup de baisses d'effectif au fil des mandats successifs ces 20 ou 30 dernières années, nous le regrettons toutes et tous.

Je pense qu'au-delà de la réponse policière et d'évolutions législatives, nous avons aussi besoin que nous reprenions nous-mêmes, non pas à faire la morale aux uns et aux autres parce que ce serait désuet, et, à mon avis, contreproductif, mais que nous reparlions incivilités, qu'il y ait des campagnes sur ce sujet, que ce soit à l'école, que ce soit en réunion publique. C'est typique des réunions voirie, par exemple, pour prendre un cas plus léger, mais qui est quand même une source d'insécurité. La moitié de la population se plaint que les gens se garent mal, roulent trop vite, etc. Malgré tout, à la fin, on a envie de se dire : « Qui donc roule si mal à Saint-Médard ? D'où viennent-ils ? Ce ne sont pas des Martiens. » Je pense donc qu'il faut aussi que nous reprenions le sujet sans démagogie avec nos concitoyens, pour leur dire que les problèmes, ce sont aussi les comportements, le respect des autres. Nous ne pourrions pas mettre un policier municipal derrière chaque lampadaire, comme disait quelqu'un autrefois. Cela passe donc aussi par reprendre un discours, non pas de Père la Morale, mais de responsabilité individuelle. Nous ne pouvons pas non plus tout attendre de la Police dans notre pays, si personne ne fait d'effort pour respecter les règles. Je crois que là-dessus, nous serons sans doute d'accord.

Monsieur Morisset, vous aviez demandé la parole.

Marc Morisset

Merci, Monsieur le Maire. Cela me permet de rebondir, en particulier sur le fait qu'il y a une évolution de la société, laquelle s'habitue à être filmée et à filmer aussi. Je pense que cela peut être une notion de transparence qui permet de faire évoluer les mentalités, également du côté des forces de l'ordre. Moi, je revendique et je soutiens le syndicat de Police pour la vérité, entre autres, avec une certaine « gardienne de la paix ». C'est avant tout une personne qui incarne vraiment les valeurs républicaines, et elle tient à les défendre. Cela me permet de dire qu'il y a tout doucement des changements de mentalité. Aujourd'hui, dans les forces de l'ordre, des gens, dans les manifestations, commencent à tomber le casque ou à arrêter de suivre la doxa de Monsieur Darmanin et de sa violence d'État.

En tout cas, cela me permet de dire que le public, le peuple au sens large, a cette capacité à avoir lui aussi cette notion de filmer l'autre, le policier, lequel a peut-être tendance à commencer par tutoyer la personne. Cela ne se fait pas : c'est dans les règles, c'est le vouvoiement. Il y a des choses simples qui font que le rapport entre l'agent et la personne doit se faire de façon mesurée, adéquate, de façon explicite, pour que les gens n'aient pas de connotation d'un côté ou de l'autre.

La logique de la bienveillance, encore une fois, je pense que c'est bien de la rappeler. Dans l'affaire Benalla par exemple, si nous n'avions pas eu les gens qui avaient filmé, cette personne continuerait à martyriser le peuple français. Il serait toujours aux Affaires avec un certain Monsieur Castaner, parce qu'il faut quand même avouer que les violences de l'État, et en particulier les violences qui ont été attribuées à certains agents qui dépassaient les bornes, je pense que les responsables politiques, en particulier Monsieur Castaner à l'époque, et

aujourd'hui Monsieur Darmanin, en sont quand même grandement responsables. Cela veut dire que le peuple a aussi ce contre-pouvoir de filmer.

J'en viens à la délibération. Pourquoi je voterai abstention ? Je voterai abstention pour deux points qui me semblent assez intéressants. D'abord, la dépense publique. Je pense que dans la délibération, c'est « tout agent ». Moi, je préfère être tout de suite mesuré et dire que seules les personnes qui sont en fonction ont la capacité de filmer. Je rappelle que normalement, il doit y avoir un voyant qui montre que la personne en face est filmée.

Intervention hors micro.

On peut leur dire, tout à fait. C'est donc toujours très intéressant d'avoir une personne qui joue cette fonction de Police municipale de façon très sincère avec les personnes avec lesquelles elle se trouve.

Ensuite, je pense qu'il y a encore une autre dépense sur laquelle il faudra faire attention, c'est celle du rapport annuel. Encore une fois, cela signifie qu'il y a de nouveau des agents qui sont mobilisés pour faire toute la collecte des données. Cela signifie qu'à terme, il y a une forme d'engagement à faire régulièrement des rapports annuels auprès des organismes d'État, qui vont mesurer ou pas – cela, c'est leur problème – la façon dont la Police municipale, avec ses caméras, fait son travail.

Je pense donc qu'il est important de rappeler au moins ces éléments pour comprendre pourquoi je m'abstiens. Merci.

Monsieur le Maire

Très bien, merci. Je comprends en partie ces arguments. Il est vrai qu'il ne faut pas que nous choissions entre sécurité et liberté. Je ne comprends pas tous ces débats où on nous dit qu'il faudrait choisir. Non, nous sommes dans un État de droit, donc la sécurité et la liberté, cela va ensemble. Que ce soit les forces de l'ordre ou les personnes interpellées, tout cela doit se passer dans les règles, dans la loi. Il n'y a pas de débat à avoir là-dessus.

Simplement, nous avons vérifié que ces caméras-piétons respectent bien les règles habituelles, c'est-à-dire déclaration à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), destruction des images, etc. De ce point de vue, nous avons été rassurés. Elles servent effectivement en cas d'interpellation.

Monsieur Hélaudais.

Serge Hélaudais

Je commente rarement les propos de Monsieur Morisset, mais je ne partage absolument pas ce qu'il vient de dire, parce qu'il ne connaît rien à l'utilisation de ces caméras. Je vous invite à lire les textes avant de parler. Merci.

Autre chose : vous avez évoqué une évolution de la société ; avec Madame Picard, nous avons évoqué tout à l'heure les forces de proposition. Je suis d'accord avec vous : il n'y a pas que les forces de police, il y a aussi la justice qui doit travailler, et les collectivités comme Saint-Médard et comme d'autres ont aussi des outils à leur disposition à travers le CLSPD, tel que le rappel à l'ordre. C'est une convention qui est signée avec le Parquet et que vous avez mise en place, je crois. Cela peut aussi aider, tout comme les interventions dans les collèges et lycées, qui peuvent d'ailleurs être faites par les forces de Police municipale et de gendarmerie. En début de séance, nous avons évoqué le harcèlement, et c'est une thématique qui fonctionne très bien. Le corps enseignant est très preneur de tout cela.

Pour suivre cela dans mes activités professionnelles, je note que la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) est aussi à la recherche de collectivités qui seront prêtes et qui sont prêtes à

prendre en compte des jeunes – évidemment, ce n'est pas pour des faits délictuels graves, mais nous pouvons par exemple parler de tags – concernant justement des travaux d'intérêts généraux. Quand ce sont en plus des jeunes issus de la Ville, le fait de les faire réparer leur permet de prendre conscience. C'est également un signe de prévention. Je partage.

Pour revenir au travail des forces de l'ordre, et plus particulièrement de la Police municipale, il y a trois axes importants : la prévention, l'assistance et la répression. Il doit y avoir un juste équilibre.

Enfin, je terminerai mes propos pour dire que nous apportons tout notre soutien aux forces de l'ordre dans ces périodes difficiles. Ce n'est pas la majorité des forces de l'ordre qui ne respectent pas des codes de déontologie, Monsieur Morisset. La plupart respectent justement ce code.

Intervention inaudible.

Merci, je ne vous ai pas coupé. Je tiens à mettre en avant mon soutien à l'ensemble des forces de l'ordre. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur Hélaudais. Tout cela est en place, qu'il s'agisse des travaux d'intérêt général ou de la convention rappel à la loi, rappel à l'ordre. Cela fonctionne d'ores et déjà.

DG23_037 SÉCURITÉ – POLICE MUNICIPALE – DÉPLOIEMENT DE CAMÉRAS INDIVIDUELLES "CAMÉRAS MOBILES OU CAMÉRAS-PIÉTONS". INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 2018-697 du 3 août 2018 et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L.241-1 et suivants et R.241-1 et suivants ;

Vu le Décret n° 2019-140 du 27 février 2019 portant application du Code de la Sécurité Intérieure et relatif à la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel provenant des caméras individuelles des agents de Police municipale.

Vu le Décret n° 2022-1395 du 2 novembre 2022 modifiant les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure relatives aux traitements de données à caractère personnel provenant des caméras individuelles des agents de Police municipale.

Vu la circulaire d'information du ministère de l'Intérieur (NOR INTD 1908378N), en date du 14 mars 2019, rappelant les modalités de mise en œuvre et d'usage de caméras individuelles par les agents de la Police municipale ainsi que le devenir des images enregistrées par ces dispositifs (traitement des données à caractère personnel).

Au terme d'une période expérimentale, menée entre 2016 et 2018, auprès de certaines Polices municipales, les maires ont la possibilité (art L.241-2 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI)) d'équiper leur Police municipale de caméras mobiles lesquelles peuvent être mises en œuvre lors des interventions selon un mode d'utilisation précisément défini.

En effet, ces équipements participent, comme prévu Art. L.241-2 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI) dans leurs mises en œuvre, opérationnelle à :

- La prévention des incidents au cours des interventions des agents de Police municipale ;
- La constatation des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves ;
- La formation et la pédagogie des agents de ces services.

Ainsi, leurs usages dans les conditions fixées par les textes (information préalable du public), sur le terrain est un facteur psychologique d'apaisement ou "modérateur" lors de situations tendues ou conflictuelles qui pourraient dégénérer. Leur utilisation peut ainsi, permettre de rétablir dans ce type de situation l'écoute et le dialogue.

De même, ce dispositif est la garantie pour les usagers d'une intervention de Police municipale conforme en tout point avec les engagements déontologiques (L.515-1 et R.515-1 et suivants du CSI) et réglementaires des Polices Municipales.

Considérant l'article L.241-2 au CSI, introduit par la loi n° 2018-697 du 3 août 2018, qui ouvre les dispositifs de caméras individuelles aux services de Police municipale et précise le cadre des captations d'images. Cet article énonce que "dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public et de protection de la sécurité des personnes et des biens ainsi que de leurs missions de Police judiciaire, les agents de la Police municipale peuvent être autorisés, par le représentant de l'État dans le département à procéder en tous lieux, au moyen de caméras individuelles, à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident, eu égard aux circonstances de l'intervention ou au comportement des personnes concernées".

Considérant l'article R.241-8 du CSI qui fixe les pièces nécessaires à la demande d'autorisation préfectorale, préalable à la déclaration CNIL, de mise en œuvre et exploitation de ces équipements et rappel, la nécessité de l'existence préalable d'une convention de coordination des interventions de la Police municipale et des forces de sécurité de l'État.

Considérant l'article R.241-9 et suivant du CSI qui envisage la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel provenant des caméras individuelles.

En application de ces principes et afin de renforcer les moyens de prévention et de sécurisation mis à disposition des forces de sécurité sur notre territoire, il est envisagé :

- De doter le service de la Police municipale de Saint-Médard-en-Jalles et ses agents de ce type d'équipements "caméras-piétons ou caméras mobiles", lesquels pourront être déployés au sein des équipes (y compris dans leurs véhicules), et mis en œuvre sur notre territoire. Le projet a été présenté aux partenaires sociaux lors du Comité Social Territorial (CST) ;
- De solliciter préalablement à ce déploiement une demande d'autorisation auprès de la Préfecture et une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), comme prévu au CSI avant le déploiement et l'usage de ces nouveaux équipements ;
- D'informer les publics de la mise en place des caméras-piétons (R.241-15) et du traitement de données correspondants (L.241-2 et R.241-9 et suivants du CSI).

Le présent dossier a fait l'objet d'une présentation en Comité Social Territorial en date du 09 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la dotation des agents du service de Police municipale de Saint-Médard-en-Jalles, d'équipements "caméras piétons". Cette mise en œuvre interviendra après l'obtention des autorisations et déclarations nécessaires au déploiement et à l'usage de ces nouveaux équipements.

Autorise le Maire à signer tous les documents et contrats afférents au déploiement et au fonctionnement de ces équipements.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

Eric Mallein rapporte la délibération suivante.
Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La Commune respecte son engagement autour de l'écologie pour diminuer les îlots de chaleur, développer la biodiversité, mais aussi pour rendre la Ville plus agréable : les forêts urbaines dans les quartiers, une microforêt en partenariat avec Domofrance, la végétalisation de cours d'école. Dans le cadre de « Nature en Ville », la Commune a aussi initié la végétalisation verticale.

Après la végétalisation de l'Hôtel de Ville, les bailleurs sociaux ont été approchés. La première opération retenue est celle avec Gironde Habitat, rue Jean Jaurès, et ses 90 mètres linéaires de façade végétalisée.

Chers collègues, merci d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. C'est une première délibération, il y en aura une deuxième avec Cécile Marenzoni sur un sujet voisin.

Je veux rappeler, mais je l'ai fait en début de séance, que nous sommes désormais « Territoires engagés pour la nature ». C'est un label important de l'Agence nationale de la Biodiversité. Je profite de cette délibération pour vous indiquer que nous allons solliciter le Fonds Vert, qui a été mis en place par l'État sur la végétalisation, la renaturation, l'isolation des bâtiments, etc. Les services sont en train de travailler à quelque chose d'un peu collectif.

La somme paraît importante, comme souvent au niveau national. Deux milliards, cela paraît beaucoup, mais quand nous ramenons au Département, je crois que nous sommes à peu près à 180 millions pour la Nouvelle-Aquitaine. Nous ne serons donc pas sur des sommes si élevées que cela à l'arrivée, mais ce sera toujours cela de pris.

Monsieur Mangon.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous voterons bien sûr cette délibération, qui va dans un sens utile et qu'il faut resituer dans le contexte plus général de la façon dont nous voulons que nos villes respirent, évoluent, assument une croissance raisonnable et durable.

Dans cet ordre d'idée, en dehors des faits qui concernent la végétalisation et qu'il faut poursuivre – nous en avons fait notre part très largement et il faut bien sûr continuer dans tous les sens possibles – j'aurais aussi aimé avoir quelques précisions sur un dossier dont nous n'avons pas entendu parler depuis longtemps, qui concerne un peu le cadre de vie des Saint-Médardais, notamment au centre-ville, donc assez proche de l'endroit dont nous parlons. Il concerne le projet de restaurant dont nous avons parlé il y a maintenant un an et demi. À l'époque, nous vous avons fait la remarque que le projet était très imprécis dans ses contours, puisque c'était une intention, et que nous devions donc avoir des éléments un peu plus précis, que nous n'avons pas eus à ce jour, me semble-t-il, en tout cas pour ma part.

Une inquiétude se fait jour, notamment par rapport à la conservation patrimoniale de la très belle maison derrière laquelle ce restaurant doit s'installer. À l'époque, vous nous aviez dit : « Je ne sais pas exactement ce qu'il se passera, mais il y aura au minimum une conservation ». Nous

sommes, mes collègues et moi, très attachés à ce que la conservation de cette maison soit avérée. Je me permets de vous rappeler qu'à l'occasion du mandat où nous avons assumé les responsabilités de l'exécutif, nous avons classé près de 300 maisons sur l'ensemble de la Commune pour éviter que des promoteurs puissent les raser après une acquisition. Nous en avons accepté certaines qui étaient propriété municipale, en considérant que la Municipalité devait quand même faire un minimum d'exemplarité sur le sujet. Je voudrais être sûr que c'est bien ce qu'il va se passer pour cette maison-là. J'imagine que vous êtes en mesure de nous apporter des éclaircissements très précis. Sinon, évidemment, nous changerions d'avis sur ce projet.

Monsieur le Maire

Je comprends, cette préoccupation est tout à fait légitime, de même que d'autres sur l'insertion, le bruit, etc. D'abord, je m'excuse, parce que nous avons effectivement indiqué que nous enverrions les plans, mais manifestement, cela n'a pas été fait. Je prends donc le point, il faut que nous vous envoyions cela rapidement.

Il y a eu un petit décalage dans le démarrage des travaux, parce que comme toutes les entreprises, il y a une explosion des prix. Ils ont donc repris des discussions pour rééquilibrer le dossier, parce que nous parlons d'un investissement de plus de 2,3 millions d'euros. Vous imaginez bien que 15 ou 20 % de hausse, cela fait une somme. Ça y est, les choses sont maintenant calées.

Bien sûr que la façade et les éléments remarquables du bâtiment, cela a été travaillé avec l'architecte des Bâtiments de France pour la délivrance du permis de construire. Vous imaginez bien qu'il n'est pas question de raser la maison pour tout refaire à neuf. Il y a une façade sur rue qui est notamment remarquable d'ancienne menuiserie, qui va bien sûr être préservée. C'était évidemment la condition de l'avancée de ce projet. Nous-mêmes, nous ne l'aurions pas accepté, mais je pense que l'architecte des Bâtiments de France ne l'aurait pas accepté non plus. Nous espérons donc un démarrage des tout premiers travaux début avril, quelque chose comme cela.

DG23_038 LA NATURE EN VILLE – CONVENTION DE PLANTATION ET ENTRETIEN VILLE – GIRONDE HABITAT RÉSIDENCE JEAN JAURÈS. AUTORISATION

La ville de Saint-Médard-en-Jalles a initié la végétalisation verticale en centre-ville dans le cadre du projet de Nature en Ville visant à développer la biodiversité, rendre la Ville plus agréable (cadre de vie, senteurs, etc), diminuer les phénomènes d'îlot de chaleur et bien d'autres effets bénéfiques pour les concitoyens et visiteurs.

Après l'Hôtel de Ville, les bailleurs sociaux (propriétaires en centre-ville) ont été approchés, la première opération retenue est celle avec Gironde Habitat rue Jean Jaurès avec plus de 90 mètres linéaires de façade qui va être aménagée.

Aussi, avec Gironde Habitat, la Ville a travaillé à la rédaction d'une convention permettant de fixer les droits et les devoirs de chacun, ainsi que les modalités de réalisation de cet aménagement.

Prochainement d'autres opérations seront réalisées sur le centre-ville, cette densification d'écrans végétaux pourra également devenir source d'attractivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Cécile Marenzoni rapporte la délibération suivante.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais, chères Saint-Médardaises.

La Commune poursuit son engagement en faveur de la transition écologique par une action nouvelle menée sur des parcelles communales. L'expérimentation vise l'entretien différencié des parcelles en évitant l'utilisation d'engins mécanisés. C'est inédit à Saint-Médard-en-Jalles.

Des parcelles communales ont été identifiées pour réaliser un écopâturage. Il s'agit d'utiliser des animaux herbivores tels que le mouton, la chèvre ou le poney, pour réaliser des travaux de débroussaillage ou de fauchage. Pour commencer, ce sont cinq à huit moutons landais qui assureront cette expérimentation.

Ce choix s'inscrit complètement dans la stratégie communale de biodiversité voulue par notre équipe municipale. À ce titre, Monsieur le Maire a rappelé que la Commune avait été récompensée pour des actions menées dès 2021 par le prix « Territoires engagés pour la nature ». Cette gestion écopastorale complète l'ensemble des actions déjà mises en œuvre sur ce sujet, des actions vers les habitants et les habitantes, des actions en direction des écoles et des associations, des actions au sein des services de la Ville. Il s'agit d'un pas de plus vers le changement des pratiques et vers une nouvelle gestion des espaces.

Pour cela, la Commune a choisi un partenaire de choix très expérimenté sur ces sujets. Il s'agit du Conservatoire des Races d'Aquitaine. Depuis 30 ans, le Conservatoire sauvegarde, maintient, valorise des races d'élevage local, particulièrement adaptées au milieu aquitain. Sans ces mesures volontaires depuis 30 ans, certaines de ces races d'élevage auraient déjà disparu, alors qu'elles participent à la biodiversité locale par l'agriculture. Ses missions sont soutenues par l'Union Européenne, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux et différents acteurs locaux.

Je remercie son Président, Monsieur Régis RIBEREAU-GAYON, pour la qualité des échanges que nous avons eus, pour le sérieux de la démarche engagée, ainsi que la convergence des valeurs portées conjointement par le Conservatoire et par la Commune, ceci à l'occasion de la préparation de la convention proposée.

Cette démarche propose de nombreux bienfaits écologiques et sociaux.

- Diminuer la consommation de carburants et les pollutions associées ;
- Réduire les déchets verts liés à la fauche et contribuer à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore ;
- Limiter l'embroussaillage et contrôler les ligneux et les espèces végétales envahissantes, même sur les sites difficiles d'accès ;
- Développer la biodiversité sur les espaces communaux ;
- Participer à la diminution de l'impact environnemental, dans une démarche de réduction des émissions de carbone, de zéro traitement, zéro déchet, zéro bruit ;
- Créer un nouveau vecteur de lien social entre les hommes et la nature ;
- Accompagner la Commune sur des actions de sensibilisation auprès de tous les publics.

Je vous remercie pour l'adoption de cette convention.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Cécile (Marenzoni) pour cette présentation et pour le travail. Si tu me permets, je rajouterai que c'est évidemment une démarche qui est circonscrite à quatre parcelles identifiées, mais qu'au fur et à mesure, dès que nous le pourrons, c'est quelque chose qui est amené à être utilisé en remplacement des outils mécaniques.

Y a-t-il des questions ? Marc Morisset.

Marc Morisset

Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, je plussoie, je vais voter pour. Nous pouvons aussi rajouter qu'il y a d'autres avantages, dont la diminution des risques, parce qu'il y a aussi cet aspect-là, par rapport aux engins mécaniques. En plus de cela, il y a une forme d'anticipation sur la logique de transiter vers autre chose que l'énergie fossile.

Je vais tout de même mettre un point de vigilance que j'ai évoqué en Métropole. Cela s'est fait un peu partout, cela commence à devenir intéressant que les gens de la Métropole fassent aussi ce genre d'écho, de logique, comme nous l'avons retrouvé de façon un peu chauvine sur la commune du Porge. Un agent est venu spécialement du Porge pour ce sujet-là, qui est un sujet intéressant pour toute la Ville, et une démonstration pour la suite.

La vigilance que j'ai évoquée en Métropole était le suivi. Là, ce n'est pas le cas, parce que nous sommes sur des parcelles qui sont très localisées et éloignées de la zone routière, mais j'ai tout de même évoqué cela. C'est bien de mettre au moins en mémoire le suivi des viandes et du lait, donc la qualité de la viande et du lait, en particulier à cause des nanoparticules que les véhicules émettraient à proximité de la zone où il y aurait ces bêtes qui feraient un entretien. Je pense que c'est intéressant de le noter. À terme, il faudra être vigilant sur la façon dont nous consommons ces bêtes-là, d'une manière plutôt écologique avec le lait, ou de façon plus radicale avec la viande. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup.

DG23_039 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ANIMAUX POUR LA GESTION ÉCOPASTORALE. AUTORISATION

Conformément aux engagements pris en matière de Transition Écologique, la Commune souhaite mettre en place un entretien différencié de certaines parcelles naturelles en évitant l'utilisation d'engins mécaniques.

À ce titre, la commune de Saint-Médard-en-Jalles désire expérimenter la faisabilité de l'écopâturage sur le territoire de la Commune.

Créé en 1991 pour faire face à la disparition de la diversité biologique et culturelle associée aux races d'animaux d'élevage, le Conservatoire des Races d'Aquitaine est une association Loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'intérêt général depuis 2013.

Avec la collaboration du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, des différents Conseils Départementaux, de l'Union européenne, des institutions nationales, et des acteurs locaux, il œuvre pour la sauvegarde, le maintien et la valorisation des races et variétés d'élevage au service d'une économie locale et durable.

Il coordonne des actions de conservation en faveur des races locales, départementales ou régionales, menacées ou en développement, sur le territoire aquitain.

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine travaille donc en synergie avec les acteurs professionnels, institutionnels, scientifiques et associatifs pour garantir une gestion pérenne de la biodiversité des animaux d'élevage afin que ces ressources restent disponibles pour les générations futures.

Il assure la conservation et la gestion des races locales autochtones et conduit des travaux sur l'utilisation des herbivores et l'écopâturage pour l'entretien des espaces naturels ou cultivés.

Il convient dès lors de mener un partenariat avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine qui sera chargé de mettre à la disposition de la commune un lot de moutons de race landaise, mais également de chèvres et éventuellement de poneys.

Quatre secteurs identifiés par la commune sont actuellement étudiés : Caupian, Parc des Jalles, avenue de Capeyron/route de Feydit, et des parcelles attenantes au local char rue J. Duperier.

Des personnels de la Commune seront chargés du suivi de l'opération : surveillance générale du dispositif et des animaux, surveillance de l'état des clôtures et portails, approvisionnement en eau, rotation sur les parcs.

La durée de la convention est de un an, en reconduction tacite.

Les missions assurées par le Conservatoire sont :

- La mise à disposition des animaux ;
- La gestion administrative et réglementaire du cheptel ;
- La gestion génétique et variabilité génétique ;
- La participation aux activités, assistance au suivi du site et des animaux.

Pour ceci, il est proposé de verser une participation financière annuelle de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'animaux avec l'association du Conservatoire des Races d'Aquitaine.

Décide de participer à hauteur de 2 000 € par an.

Impute la dépense au compte 6068/71 de l'exercice concerné.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, messieurs.

Comme nous l'avons déjà indiqué en novembre dernier lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, notre budget a été bâti en rejetant toute idée d'augmenter le taux de la taxe foncière. Au travers de cette délibération, nous vous proposons de voter le maintien des taux fixés par la Commune au même niveau que l'année précédente, et ce malgré une conjoncture économique que nous connaissons tous, marquée par une inflation très élevée, à un niveau inconnu depuis plus de 40 ans. Même si le ministre de l'Économie nous assure chaque mois depuis six mois que nous avons atteint le pic de l'inflation, l'INSEE a encore réévalué la hausse de l'inflation à 5,2 % pour le mois de février.

Rappelons que cette inflation a une incidence directe sur le niveau des marchés que nous passons, qu'il s'agisse des marchés de travaux, de fournitures ou de services, et qu'ils affectent notamment le coût de l'énergie et des denrées alimentaires que la Commune consomme.

Parallèlement à cette inflation, nous assistons à une hausse inédite des taux des emprunts. Depuis un an, les taux sont passés de moins de 1 % à près de 4 %, et la BCE (Banque Centrale Européenne) a encore augmenté son taux directeur de 0,5 point la semaine dernière. Nous retrouvons des taux d'emprunt inconnus depuis 1995. Le problème que les collectivités

rencontreront, notamment sur 2023, c'est la maîtrise du niveau des frais financiers, compte tenu de l'augmentation de ces taux.

Rappelons aussi que malgré ce contexte, nous avons décidé de maintenir ou de baisser les tarifs des services avec la mise en place d'une grille de quotient familial plus large, limitant ainsi les effets de seuil, en septembre 2022. Si nous prenons un exemple, nous pouvons rappeler que dans la restauration scolaire, qui concerne tout de même plus de 3 000 enfants tous les jours, 60 % des familles ont vu leur tarif maintenu ou en baisse, malgré une inflation sur les denrées alimentaires qui est supérieure à 17 %. Je rappelle quand même que le tarif le plus élevé pour ce service reste au niveau raisonnable de 4,08 euros du repas.

Avec cette délibération, nous restons fidèles au cadre budgétaire et financier que nous nous étions fixés en arrivant, à la suite de l'audit externe des finances de la Ville. En n'augmentant pas les taux, nous respectons notre engagement de limiter l'impact sur les habitants des augmentations qu'ils subissent par ailleurs au quotidien.

Je vous propose donc de voter cette délibération sur les taux d'imposition 2023.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Bernard (Cases). Monsieur Mangon.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques commentaires sur la présentation qui nous est faite, et sur la délibération elle-même, bien sûr.

Sur la délibération elle-même, le maintien des taux de taxe d'habitation, avec simplement la perspective qu'ils permettent d'appliquer la taxe sur les résidences secondaires, oui, il n'y a pas de mauvaises choses à voir là-dedans. En revanche, sur la présentation plus globale qui est faite par Monsieur Cases, et globalement par la Municipalité, il faut tout de même rappeler quelques-uns des éléments que nous avons présentés lors de la préparation du budget primitif et des débats autour du budget primitif.

Présenter le maintien des taux comme une prouesse, c'est tout de même tout à fait mensonger, enfin, excessif, dirons-nous, inapproprié, puisque je rappelle la réalité : lors du budget primitif, nous avons eu l'information selon laquelle l'État allait augmenter le taux des bases de 7 %. En chiffres concrets, pour les Saint-Médardais, pour les gens qui ne sont pas dans la mécanique financière, cela signifie que leur feuille d'impôt foncier va mécaniquement augmenter de 7 % : ils payeront 7 % d'impôt en plus. C'est une décision qui ne revient pas à la Commune, mais qui a été prise par l'État, ce dernier fixant chaque année cette notion d'évolution des bases, parfois faiblement, parfois fortement.

La fixation des taux des bases a été forte pour tenir compte de l'inflation. Qu'est-ce que cela produit sur Saint-Médard ? Bien que, Monsieur le Maire, vous ayez fait acte de prudence extrême, et même de surprudence... En fait, c'était un peu dans l'idée de masquer l'utilisation que vous vouliez faire de cette augmentation des taux. Le produit fiscal attendu de cette augmentation des bases va être très supérieur aux coûts supplémentaires que la crise et l'inflation produisent sur la Commune.

À l'époque, le delta que vous aviez accepté de valider était de 300 000 euros. La vérité est qu'il est beaucoup plus important, puisque vous aviez été très prudent en n'intégrant pas, par principe, des données qui paraissaient quasi-certaines d'augmentation des recettes de la Ville, en attendant qu'elles soient publiques. Évidemment, cela aurait fait un peu désordre que ce bas de laine que j'avais mis en exergue à l'époque apparaisse comme véritablement très important.

Je vous rappelle également qu'à l'époque, nous avons demandé que vous vous contentiez de prélever en prélèvement fiscal simplement la part qui était nécessaire à la Commune, c'est-à-dire pas les 2,6 millions – la somme mériterait d'être affinée, je ne l'ai pas relue – mais simplement ce dont nous avons besoin, c'est-à-dire un peu plus de 2 millions d'euros, et que le reste soit restitué aux Saint-Médardais qui payent des impôts par une baisse des taux de la Ville à due proportion. Vous n'avez pas choisi cette démarche, qui aurait été une démarche de stricte honnêteté fiscale.

Je rappelle également que le fait de présenter ce maintien des taux comme une prouesse, cela ne l'est pas à ce titre-là, mais aussi parce que dès votre arrivée, vous avez choisi, sans aucune raison valide, d'augmenter les taux des impôts fonciers de 5 %. Nous sommes donc vraiment dans une situation où vous cumulez les provisions, qui vous permettent de mener une politique que nous trouvons dispendieuse sur certains points, ou en tout cas, peu préoccupée par le long terme, nous semble-t-il.

Nous ne pouvons donc pas cautionner cette présentation faite par Monsieur Cases. Bien entendu, compte tenu de ces données globales, nous ne nous associerons pas au vote de ces taux. Nous nous abstenons, dans la mesure où, pour le taux que nous votons aujourd'hui, il est maintenu. Nous nous abstenons donc, mais en critiquant fortement le fait que vous n'ayez pas accédé à notre demande lors du budget primitif.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres prises de parole ? Bernard (Cases).

Bernard Cases

Je ne sais pas si la ville de Saint-Médard est hors-sol, mais je vais quand même rechercher la commune qui a baissé les taux cette année. J'en ai vu quelques-unes, et je ne les juge pas, qui ont augmenté les taux alors même que les bases augmentaient de la même façon partout, mais bon.

Deux ou trois points. Sur les 2,6 millions, vous oubliez un élément, c'est qu'il y a un réajustement sur 2022 de 900 000 euros. La réalité sur 2023 est donc de 1,7 million, que nous pouvons détailler si vous le souhaitez : 1,2 million pour l'augmentation des fluides ; au moins 300 000 euros, mais probablement davantage, sur les denrées alimentaires ; 700 000 euros en année pleine sur l'augmentation des rémunérations, sans tenir compte de l'augmentation potentielle du SMIC au 1^{er} juin. Si je fais mes calculs, nous sommes donc à 2,2 millions et non à 1,7 million. Je ne sais pas trop ce qu'il faudrait restituer à la population dans ce cadre-là. Vous pouvez donc faire les calculs que vous voulez... Non.

En définitive, je pensais que vous vous appuieriez, pour reconnaître ce que nous faisons, sur une déclaration de vos amis à Bordeaux, Renouveau Bordeaux. Il est dit dans *Sud-Ouest* : « La seule augmentation des bases fiscales, sans toucher à la taxe foncière, permettrait de faire face à la hausse du coût de l'énergie ». C'est exactement ce que nous pensons et c'est exactement ce que nous avons fait.

Pour revenir une énième fois sur l'augmentation que nous avons appliquée, qui n'est pas de 5 %, mais de 4,8 %, je voudrais aussi revenir, puisque Madame Picard fait fréquemment référence au précédent mandat, sur vos augmentations à l'époque d'un peu plus de 5 %. À cette époque-là, pourquoi avons-nous augmenté ? Parce que la dotation globale de fonctionnement était une dotation qui baissait de 800 000 euros cette année-là. OK. Quelle était l'inflation ? 0,5 %.

Intervention inaudible.

Non, je ne vous ai pas coupé. Quel était le taux des emprunts à 20 ans ? 0,7 %. Quelle était la hausse des rémunérations des agents ? 0. Quelle était la hausse des denrées alimentaires ?

Moins de 1 %. Quelle était la hausse de l'énergie ? De l'ordre de 1,5, 2 %. C'est avec ces données-là que vous aviez augmenté les impôts d'un peu plus de 5 %.

Nous, que trouvons-nous comme situation ? 15 millions d'euros à trouver en moins de deux ans sur les marchés que vous avez signés, notamment pour ce bâtiment, mais également pour quelques autres, sans subvention et sans le moindre commencement de financement. Quelle est la situation aujourd'hui ? Pour l'INSEE, l'inflation est à un peu plus de 6 %. Le taux des emprunts est au moins à 3,5 %. Le coût des denrées alimentaires, comme je le disais tout à l'heure, est à 17 %. Quant à la hausse de l'énergie, je n'ose même plus la calculer. Il faut multiplier par deux, trois, quatre, cinq, cela dépend des moments. Enfin, la hausse des rémunérations des agents, qui ne suit d'ailleurs même pas l'inflation, est tout de même de 3,5 %, sans évoquer l'augmentation du SMIC, qui a une évolution réglementaire.

Face à une telle situation, comment pouvez-vous nous reprocher de réussir à maintenir les taux de la taxe foncière sans aucune hausse, en reprenant la valorisation des seules bases qui ont été votées par le Parlement, c'est-à-dire par le député que vous soutenez, si je ne m'abuse ?

Malgré tout, et c'était le sens de notre budget, résolu et responsable, cela nous a tout de même poussé à continuer à faire un certain nombre de choses. Je pense notamment à tout ce qui est lié à la transition écologique. Quand vous osez nous dire : « Vous avez fait notre part », nous allons reprendre les délibérations du Conseil Municipal à votre époque, où vous aviez même reconnu que de ce côté-là, vous n'aviez pas été très bons. Mais maintenant, tout ce que vous avez oublié, il faut le faire en mettant les bouchées doubles.

Je veux bien – tout est possible – dire que nous sommes dans le mensonge, dire que ce n'est pas une prouesse. Non, ce n'est pas une prouesse, sûrement pas, mais c'est tout simplement la démarche sérieuse que nous essayons d'appliquer dans la Commune. Je sais que s'opposer, c'est s'opposer – nous avons connu cela, Madame Picard a l'amabilité de me le faire remarquer régulièrement – mais en tout état de cause, Monsieur Mangon, sortez d'une opposition stérile, et nous réussirons peut-être à nous parler véritablement.

Monsieur le Maire

Effectivement, les Saint-Médardais supporteront bien une hausse, mais c'est un impôt parlementaire. C'est l'État, vous l'avez dit vous-même, qui a décidé d'augmenter les bases de manière significative. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Bernard Cases, je crois que c'était clair, mais cette hausse des bases ne couvre pas la hausse des charges. Nous devons à la fois faire des économies....

Vous dites que quelque part, nous ne rendons pas une partie aux Saint-Médardais, mais je m'inscris en faux sur au moins deux sujets. C'est d'abord la solidarité pendant la grêle, qui coûte tout de même quelques millions d'euros à la Commune en perte de recettes, en travaux, en interventions, etc. Nous l'avons par exemple fait en maintenant les subventions aux associations les deux années où il n'y avait quasiment pas d'activité, ou presque ; nous l'avons également fait en apportant récemment notre aide aux sinistrés ; nous l'avons fait à l'occasion du Covid ; nous le faisons aussi en maintenant les services publics. Je pense que c'est une réponse très importante en matière de solidarité.

Contrairement à certaines villes, nous n'avons pas réduit la voilure de l'action des services publics, et ce sont les plus fragiles qui bénéficient de l'intervention des services publics. Nous avons même modulé nos tarifs pour que ceux qui ont les revenus les plus modestes payent moins. Bernard (Cases) l'a indiqué, il y a beaucoup de villes qui augmentent. Quand nous regardons dans le détail, il y a même des villes qui augmentent les deux : à la fois les taux et les tarifs. Je ne leur jette pas la pierre, c'est sûrement qu'il n'y a pas d'autres solutions pour elles ou pour eux. Non, il n'y a donc pas de cagnotte qui est faite.

Sur les 50 euros du début de mandat, je les assume totalement, parce que nous ne pouvons pas avoir une trajectoire financière sérieuse lorsqu'il faut financer des investissements qui étaient prévus, lorsque le meilleur cabinet d'études financier de France vous dit qu'il faut augmenter la fiscalité, lorsque les services, à l'époque, et c'était d'ailleurs les vôtres aussi, nous indiquaient qu'il faudrait de toute façon le faire. L'avoir fait au début, cela nous permet justement aujourd'hui d'éviter de nous retrouver, comme beaucoup de villes, en difficulté, et donc de devoir augmenter plus fortement encore les impôts. Je rappelle tout de même que nos voisins le font.

Cela ne consolera évidemment pas ceux qui payent des impôts, mais rappelons que la taxe d'habitation a été supprimée. Rappelons également que cette année, la contribution à l'audiovisuel public disparaît. Au final, non, les gens ne payent donc pas plus d'impôts.

Des communes de plus de 10 000 habitants, nous sommes la deuxième qui a les taux les plus faibles dans la Métropole, après Blanquefort, mais Blanquefort, c'est évidemment lié à l'histoire de Ford pendant longtemps, même si ce n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui. Dans les villes de 30 000, nous sommes la ville qui a les taux les plus bas.

Intervention inaudible.

Tout à fait, et vos prédécesseurs également. J'imagine que Serge Lamaison et d'autres... Mais oui, vous aussi, tout à fait. Merci beaucoup.

DG23_040 DÉTERMINATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2023. DÉCISION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu la délibération n°DG22_137 en date du 09 novembre 2022 portant sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 ;

Considérant que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la stabilisation du taux de la TH (appliqué aux résidences secondaires) jusqu'en 2022, et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire au profit de la Commune.

À compter de l'exercice 2023, le taux de TH (applicable uniquement aux résidences secondaires) doit à nouveau être voté par les collectivités publiques locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts.

Considérant la stratégie budgétaire de la collectivité et le contexte national, les taux applicables à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la taxe foncière sur les propriétés non bâties et sur la taxe d'habitation doivent être stabilisés en 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe les taux applicables à la fiscalité directe locale pour l'exercice 2023 comme suit :

- 44,72 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 66,40 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

- 18,84 % au titre de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires).

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **34 POUR, 0 CONTRE et 5 ABSTENTIONS.**

Monsieur le Maire

Pour l'information des conseillers, c'est la loi qui a voulu cela. Il y aura désormais la même Commission à la Métropole, qui est en cours de constitution, qui a exactement les mêmes objectifs sur ce qui est de ces espaces à elle et de ses bâtiments. Monsieur Deau.

Nicolas Deau rapporte la délibération suivante.

Mes chers collègues, chers internautes, Monsieur le Maire.

Je porte à votre connaissance le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité, réunie le 20 février dernier afin de faire le point sur les actions menées et à venir dans le cadre de l'accessibilité à Saint-Médard-en-Jalles. Nous y retrouvons notamment la solution Axéo, qui permet la transcription et facilite la communication pour les personnes sourdes, malentendantes ou non francophones, qui est utilisée sur quatre sites de la Ville (Mairie, CCAS, médiathèque seniors, ludothèque Simone Veil).

Le constat est que même si elle est assez peu utilisée, le retour est très bon, tant de la part des agents que des usagers. Nous allons donc essayer de communiquer encore plus sur son existence.

Concernant l'avancement de l'agenda d'accessibilité programmé communal, en 2022, nous avons notamment eu la création d'un cheminement piéton pour accéder au centre de loisirs Léo Lagrange ; la mise en accessibilité du Clubhouse, du centre équestre, et la création d'une rampe pour piétons afin d'y accéder depuis les écuries ; la création d'un sanitaire au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville ; la livraison du bâtiment PMF (Pierre Mendès France) entièrement accessible : le bâtiment, le parking, ainsi que le cheminement extérieur.

En ce qui concerne 2023, nous allons mettre en accessibilité la salle Ariane avec un ascenseur, les tribunes du rugby de Gajac, l'école élémentaire Renée Lacoude, la salle Louise Michel, et une mise à jour des travaux sur les 19 bâtiments et IOP (Installation Ouverte au Public), pour une mise en conformité en 2024.

Concernant le Plan d'Accessibilité de la Voirie (PAV), nous sommes une des dernières villes de la Métropole à le mettre en place. Il y a eu de grandes avancées. Il se déroule en quatre phases : la sensibilisation ; le diagnostic terrain ; les priorités d'action, qui ont été définies et présentées le 17 novembre dernier ; la programmation des travaux, phase dans laquelle nous entrons.

Enfin, sur les autres sujets sur les marchés, nous avons ajouté une clause d'insertion sociale et de partenariat avec l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), le développement des sports, des pratiques handisport et sports adaptés. Il y a eu le film *Balade en fauteuil*, réalisé par Thierry Ouillade et les jeunes de la ville de Saint-Médard. Ils ont parcouru la Ville en fauteuil roulant avec des élus afin de réaliser un diagnostic sur l'état de la voirie, dans le cadre de la « Quinzaine de l'égalité et de la diversité ».

Enfin, et non des moindres, le taux d'emploi direct des agents en situation de handicap dans la Commune est de 9,58 %, ce qui est particulièrement élevé quand nous savons que l'obligation légale est de 6 % et que la moyenne nationale est de 4,5 %.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. C'est un porté à connaissance, il n'y a pas de vote là-dessus. Madame Picard et Monsieur Mangon.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais.

Puisque nous sommes dans le cadre d'un porté à connaissance, je voudrais simplement porter à la connaissance de tous les élus des situations ubuesques que nous rencontrons actuellement sur notre Commune, notamment en ce qui concerne le cheminement piétonnier sur l'avenue Descartes, en face du Leclerc, où nous nous retrouvons dans une situation qui me rappelle un peu le sketch de Raymond Devos, ce sketch qui s'intitule *Le plaisir des sens*. Je pense que beaucoup de Saint-Médardais n'ont plus beaucoup de plaisir à passer par cette avenue. Vous savez, c'est le sketch qui dit : « Je vais pour tourner à droite : sens interdit : je vais pour tourner à gauche : sens interdit ».

Cela pourrait prêter à sourire, mais très honnêtement, j'ai l'habitude de marcher régulièrement sur notre Commune, j'ai la chance de ne pas cheminer en fauteuil roulant ou avec des cannes, et je n'ai plus de poussette également, mais je me suis tout de même interrogée sur ce que nous voyions. Avenue Descartes, nous nous sommes retrouvés avec des travaux des deux côtés en ce qui concerne les trottoirs, et plus de cheminement piétonnier. Nous nous sommes retrouvés avec des trottoirs défoncés, avec des dénivelés importants entre le trottoir et la chaussée. Moi, je m'inquiète beaucoup sur les travaux qui vont intervenir avenue Montaigne.

Je sais bien que nous avons l'habitude de dire : « Ce n'est pas nous, c'est la Métropole », mais la Métropole, c'est aussi nous. Je pense qu'il serait opportun que vous puissiez peser de tout votre poids sur le déroulé de ces travaux et faire en sorte que nous puissions trouver des cheminements acceptables, notamment pour les personnes qui sont en situation de handicap, parce que très honnêtement, je pense que nous sommes dans une situation qui ne peut tout simplement plus durer. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

C'est noté. Monsieur Mangon.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Quelques mots sur la présentation qui nous a été faite.

D'abord, c'est un sujet tout à fait important. Je rappelle que l'une de nos premières décisions en 2014 avait été d'augmenter très significativement le budget alloué à cette démarche et de prendre des engagements pluriannuels, qui ont été tenus, dirons-nous, à un bon niveau, même si tout n'a pas été fait à 100 %.

Nous sommes donc très attachés à la poursuite de cet effort. Je dois dire à notre collègue que jusqu'à présent... Bon, les choses sont faites, dire le contraire serait vraiment excessif, mais nous restons un peu sur notre faim jusqu'à présent, notamment pour le bilan 2022, puisqu'il est essentiellement lié à la réalisation de programmes qui étaient lancés auparavant, mais nous n'avons pas vu beaucoup de choses très nouvelles. Je crois que nous pourrions tout de même faire des efforts supplémentaires.

Le programme que vous présentez pour 2023 paraît plus conséquent à première vue. Nous attendons donc de savoir comment vous le mettrez en œuvre et si vous le mettrez effectivement en œuvre. Je suis tout à fait du même avis que ce qui a été dit tout à l'heure : nous savons que c'est un art difficile, mais s'agissant des travaux, et notamment ceux qui sont liés au BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), il y a une situation sur la Commune qui est décevante et qui n'est pas au niveau. Je le répète, je sais très bien de quoi il s'agit, je sais que ce n'est pas facile, mais là, nous sommes vraiment dans une notion complexe et qui tarde à s'améliorer.

Enfin, j'ajoute que les fouilles archéologiques nécessaires ont également perturbé la situation, donc cela fait beaucoup de choses dans une année. J'ai trouvé que c'était une année spécialement complexe par rapport aux progrès que nous étions en droit d'attendre sur un sujet qui est important, et où tout relâchement de l'effort nous fait perdre beaucoup d'années de retard. C'est un effort sur la durée : il faudra sans doute 20 ans avant d'arriver à un niveau acceptable, mais dès qu'il y a une baisse de régime – moi, je trouve que depuis 2020, il y a une baisse de régime, nous n'avons pas retrouvé le niveau d'engagement que nous avions avant – c'est dommageable, parce que cela signifie que ces 20 ans se transformeront en 25 ans. Cela fait autant d'années perdues pour les gens qui ont à souffrir de cette réalité, et qui sont plus nombreux que nous ne l'imaginons, parce qu'il y a bien sûr les grands handicapés, que tout le monde a en tête (les personnes en fauteuil roulant), mais il y a aussi tous les handicapés du quotidien, ceux que nous ne voyons pas (les mal voyants, les personnes qui ont de la peine à se déplacer, les personnes qui ont des pathologies neurologiques, etc.). Il faut leur faciliter la vie, et je dois dire que nous sommes très loin du compte. Merci.

Jean-Luc Trichard

Juste une ou deux remarques. Monsieur Mangon a l'honnêteté de dire qu'effectivement, les travaux – Claude Joussaume pourrait nous en parler – ce n'est pas facile, c'est vrai. J'ai le souvenir de travaux qui ont été faits sur la place de la République, où là aussi, je crois que l'accès était très compliqué. Je reconnais que quand il y a des travaux, c'est difficile.

Quant au BHNS, Monsieur Mangon, rappelez-nous quelle relation vous aviez avec Bordeaux Métropole pour préparer ces travaux ? Quelle relation avez-vous eue ? Aucune relation avec Bordeaux Métropole. Nous subissons ce que vous n'avez pas préparé. Nous le subissons pleinement puisqu'il a fallu, et j'en remercie les services techniques, prendre langue avec Bordeaux Métropole et assurer un minimum de concertation pour préparer ces travaux, minimum de concertation que vous n'aviez pas assuré.

Jacques Mangon

Une très brève réponse, que je vais être obligé de reproduire souvent. Vous savez, Monsieur Trichard, que nous approchons des trois ans de mandat. Cela fait trois ans que vous êtes là, donc arrêtez d'invoquer toujours le passé, de diaboliser le passé. Prenez un comportement plus rationnel : assumez que vous êtes maintenant au pouvoir. Vous faites ce que vous pouvez – c'est-à-dire visiblement pas grand-chose sur certains domaines – mais vous êtes au pouvoir. Arrêtez de vous réfugier derrière le passé. D'abord, vous travestissez le passé, et en plus, de toute façon, quel que soit le passé, quel que soit l'avis que nous puissions avoir dessus, vous ne pouvez pas éternellement vous réfugier derrière. Il faut grandir ! Vous êtes là depuis trois ans. Il faut grandir, Monsieur Trichard.

Monsieur le Maire

Nous sommes grands, hein. Je vais répondre.

Sur le fond, Madame Picard, il y a effectivement des difficultés sur Descartes qui n'ont échappé à personne. La difficulté, c'est que techniquement, il n'y avait pas possibilité de faire par alternance, donc la situation est effectivement difficile. Nous en prenons acte. En effet, c'est regrettable, mais je veux quand même rappeler, parce que vous ne l'avez pas fait, qu'après les travaux, nous aurons une nette amélioration de la situation sur Descartes en termes de circulation pour les PMR (Personne à Mobilité Réduite) et « qu'il n'y aura pas photo », comme on dit vulgairement, avec ce qui existe aujourd'hui. C'est quand même bien l'essentiel.

Par rapport à ce qu'indiquait Monsieur Mangon, des choses qui ont été faites précédemment, je veux évoquer deux stratégies : soit nous saupoudrons au fur et à mesure sur les bâtiments, et ce n'est pas péjoratif... Nous, nous avons une équation financière, c'est qu'il y a des équipements neufs... Par exemple, cela a été notre choix de poursuivre ce bâtiment. Nous allons attaquer la rénovation complète de Renée Lacoude à Cérillan, Louise Michel également

cette année, les tribunes de Gajac... À chaque fois, il y a donc des travaux très importants qui sont réalisés en matière d'accessibilité sur ces bâtiments. C'est vrai qu'il faut assumer qu'il y ait à un moment des choix financiers et que nous ne pouvons pas multiplier non plus les interventions.

Sur Montaigne, je veux vous rassurer : il n'y a pas de travaux du même ordre. J'ai envie de dire tant mieux, mais aussi un peu dommage, parce ç'aurait été l'occasion, mais comme cela n'a pas été anticipé, cela n'a malheureusement pas été possible. Ce sont simplement les arrêts qui seront réalisés, mais en aucun cas nous ne serons sur des travaux équivalents avec ce qu'il se passe sur Descartes.

Je veux également avoir un mot pour nos commerçants, parce que je trouve que les procédures d'indemnisation ne sont pas à la hauteur des événements. J'ai essayé d'intervenir, mais c'est impossible, puisqu'il y a des magistrats. Tout cela est très cadré. Je trouve tout de même que par moment, les sommes proposées ne correspondent pas du tout à la réalité du préjudice subi. J'espère qu'à l'avenir, nous arriverons à améliorer les choses.

Je veux remercier l'engagement de Caroline (Berbis), avec tout le service, auprès des commerçants, pour essayer d'améliorer tout ce que nous pouvons, avec Stephen (Apoux), Claude (Joussaume). Il y a des textes, ce n'est pas une procédure nouvelle, c'est la même que le tram. Il n'y a pas de différences, mais il faut reconnaître que ce n'est pas toujours très adapté au préjudice subi par les commerçants, même si nous espérons toutes et tous qu'après les travaux, ils auront aussi une amélioration du service rendu pour leurs clients.

Il n'y a pas de vote, je vous remercie pour le débat.

DG23_041 BILAN ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ. PORTÉ À CONNAISSANCE

Considérant que l'établissement d'un rapport annuel présenté en Conseil Municipal est l'une des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité créée par l'article 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Considérant que ce rapport doit être transmis à la Préfète de la Gironde, au Président du Conseil Départemental et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Considérant le rapport bilan de la Commission Communale pour l'Accessibilité 2022 annexé à la présente délibération.

Après présentation du bilan 2022 en Commission Communale pour l'Accessibilité le 20 février 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte du bilan 2022 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Pour information du Conseil Municipal.

Pascale Bru rapporte la délibération suivante :
Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes, bonsoir à tous.

Avant de parler de la délibération, je voulais revenir sur le Carnaval, qui s'est très bien passé, vendredi et samedi, pour féliciter, et en tout cas remercier les acteurs, notamment la Direction

de la Culture qui a porté ce projet, cet évènement, de bout en bout, notamment avec la construction du char, et la bonne réalisation de cet évènement. Je veux remercier le service technique pour leur disponibilité et leur travail, la Cuisine Centrale, bien sûr.

Un grand merci aux associations de la Ville, qui se sont bien investies. Je crois que ConfluenceS a réalisé 400 crêpes, il faut tout de même leur tirer notre chapeau. Elles ont notamment construit des chars. Je ne vais pas toutes les citer, mais notamment le Réveil Gajacais, et ont tenu les stands. Un grand merci également aux animateurs. J'ai pu tourner avec les chars dans les écoles le vendredi et cela a été un gros travail de la part des animateurs, qui se sont fortement investis, qui ont défilé et qui ont participé au spectacle, donc chapeau à eux.

Merci encore pour la communication, parce que j'ai eu des félicitations pour l'affiche, qui permettait de faire un coloriage. Je voulais donc adresser mes remerciements, merci à vous.

La délibération concerne une convention qui permet d'obtenir des financements de la CAF pour la ludo-médiathèque par ses actions parentalité, liens familiaux, espace parents, lutte contre la précarité des jeunes. La ludo-médiathèque est éligible à la subvention de fonds « Publics et territoires », dans le volet de l'axe 3 de la CTG (Convention Territoriale Globale), qui vous avait été présentée il y a quelques mois. Cette subvention s'élève à peu près à 10 000 euros par an.

Pour rappel, la ludo-médiathèque est ouverte 1 270 heures par an et compte, en 2022 – nous avons déjà fait un bilan – 22 500 entrées, soit carrément 1 900 entrées par mois, ce qui est énorme. La ludo-médiathèque accueille des temps spécifiques pour la Petite enfance (lectures, jeux, éveil musical) et également les centres de loisirs. Elle accueille aussi des publics spécifiques en même temps que les autres publics, pour la mixité et la cohabitation. Elle propose des prêts de documents, mais aussi des animations : ateliers informatiques, lectures, soirées jeux (quatre par an), ateliers créatifs. En tout, elle a fait 149 actions en 2022, pour 4 303 participants.

Enfin, pour rappel, la ludo-médiathèque fait partie du service des médiathèques. À ce titre, toutes les activités liées à la ludo-médiathèque participent à ces actions, notamment Égalité homme-femme et Transition écologique.

Comme vous l'a annoncé Monsieur le Maire, nous recevons demain soir à la médiathèque Pierre Lemaitre. Je voulais juste faire deux annonces. Nous recevons également Adèle Van Reeth le 28 avril et – et j'en suis désolée – Agnès Michaux et Pierre Assouline le 11 mai. Je dis que je suis désolée parce que nous avons annulé Agnès Michaux trois fois, mais à cause des grèves des transports, ce n'était pas possible pour elle de venir. Je tenais à rappeler ces deux évènements. Merci.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup.

DG23_042 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE LA LUDO-MÉDIATHÈQUE AVEC LA CAF. AUTORISATION

Depuis 2008, les Caisses d'Allocations Familiales ont mis en place des conventions d'objectifs et de financement qui unifient la formalisation des engagements locaux avec leurs partenaires.

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent aux renforcements des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement de l'enfant et de l'adolescent, à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Les actions soutenues par la CAF visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants-parents ;
- Contribuer à l'accompagnement social des familles.

Le Fonds « Publics et Territoires » (Fpt) contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires.

Les ludothèques utilisent le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales de tous les publics, parmi lesquels ceux qui sont en situation de vulnérabilité, et ce, sans distinction de leur âge ou des motifs de leur fragilité. Elles proposent une offre diversifiée, adaptée et accessible à tous les enfants de 3 à 11 ans, ont une visée éducative, solidaire et citoyenne, favorisent la dimension collective et la mixité des publics, permettent une accessibilité financière à toutes les familles et s'inscrivent dans une dynamique partenariale sur le territoire. Pour autant, les ludothèques accueillent un large public, dont l'âge, s'agissant des enfants et des jeunes, peut aller de 0 à 18 ans.

La ludo-médiathèque de la Ville poursuit ces objectifs, propose à la fois du jeu libre sur place et des animations ludiques sur le territoire, encadrés par des ludothécaires. Elle est éligible à la subvention Fonds publics et territoire dédiée au fonctionnement des ludothèques, dans le volet 1 « démocratiser l'accès des enfants aux loisirs éducatifs » de l'axe 3 de la CTG « Engagement et participation des enfants et des jeunes ».

La présente convention de financement est conclue au 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement « fonds public et territoire – aide au fonctionnement des ludothèques » ainsi que tout avenant éventuel.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Karine Guérin rapporte la délibération suivante :

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Saint-Médardais et chers internautes.

Effectivement, la Région Nouvelle-Aquitaine est propriétaire de la salle Pierrette Aymar et de la salle gymnique, dont la gestion est assurée par le lycée Sud-Médoc. En fait, la Ville est obligée de solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine pour louer des créneaux pour les associations Saint-Médardaises en dehors du temps scolaire.

Dans le cadre des relations partenariales entre la Ville et la Région, des conventionnements de mises à disposition d'équipements sportifs sont mis en place à destination des associations sportives et des lycées.

Concernant l'utilisation de la salle Pierrette Aymar et de la salle gymnique du lycée Sud-Médoc par des associations Saint-Médardaises, il vous est donc proposé de signer une convention-cadre entre la Région, la Ville et le lycée Sud-Médoc, ainsi que des conventions de mise à

disposition entre la Région, la Ville, le lycée, et chacune des trois associations sportives qui sont Saint-Médard Handball, l'ABP (Association Balle Au Pied) et le Badminton Club de Saint-Médard-en-Jalles.

Le lycée facturera à la Ville de Saint-Médard-en-Jalles l'utilisation de ces salles au tarif de 28 euros de l'heure.

La convention-cadre est signée pour une période de trois ans. Les conventions avec chacune des associations sont signées pour l'année scolaire.

DG23_043 CONVENTION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA LOCATION DE LA SALLE DE SPORTS PIERRETTE AYMAR 2023-2026. AUTORISATION

Depuis le 1er septembre 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine est propriétaire de la salle de sports Pierrette Aymar et de sa salle gymnique dont la gestion est assurée par le Lycée Sud-Médoc.

La Ville sollicite la Région Nouvelle-Aquitaine pour louer des créneaux pour les associations Saint-Médardaises en dehors du temps scolaire.

Dans le cadre des relations partenariales entre la Ville et la Région, des conventionnements de mises à disposition d'équipements sportifs sont mis en place, à destination des associations sportives et des lycées.

Concernant les conditions de l'utilisation de la salle Pierrette Aymar et de la salle gymnique du Lycée Sud Médoc par des associations Saint-Médardaises, il vous est donc proposé de signer une convention-cadre entre la Région, la Ville et le Lycée Sud Médoc ainsi que des conventions de mise à disposition entre la Région, la Ville, le Lycée et chacune des trois associations sportives concernées (Saint Médard Handball, Balle aux pieds et Badminton Club Saint-Médard-en-Jalles).

Le Lycée facturera à la Ville de Saint-Médard-en-Jalles l'utilisation de ces salles au tarif de 28 € de l'heure.

La convention-cadre est signée pour une période de trois ans.

Les conventions avec chacune des associations sont signées pour l'année scolaire.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer les conventions de mise à disposition de la salle gymnique et de la salle Pierrette Aymar avec la Région, le Lycée Sud Médoc et les quatre associations citées, ainsi que les éventuels avenants.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

Monsieur le Maire

Ensuite, nous avons encore une convention d'utilisation d'équipements sportifs des élèves Jehan Duperier.

Karine Guérin rapporte la délibération suivante :

Effectivement, la Région Nouvelle-Aquitaine et le lycée professionnel Jehan Duperier sollicitent la Commune afin de renouveler la convention de mise à disposition des équipements municipaux pour la pratique de l'EPS. Cette dernière a été signée en 2019 et prend donc fin pour cette année scolaire.

La convention est conclue pour l'année scolaire 2022/2023 et se renouvellera par tacite reconduction pour trois années supplémentaires.

La Commune percevra par le lycée Jehan Duperier la somme définie sur la base des coûts réels de fonctionnement définis par la convention.

Le calendrier de réservation est défini en accord avec le lycée et la Commune, et concernera les équipements suivants : la salle Ariane, les équipements du COSEC, la piste d'athlétisme, le terrain de rugby de la Plaine des bords de Jalles.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature de cette convention.

DG23_044 CONVENTION D'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE PAR LES ÉLÈVES DU LYCÉE JEHAN DUPERIER. AUTORISATION

La Région Nouvelle-Aquitaine et le lycée professionnel Jehan Duperier sollicitent la commune afin de renouveler la convention de mise à disposition des équipements municipaux pour la pratique de l'EPS. Cette dernière, signée en 2019, a pris fin pour cette année scolaire 2022/23.

La convention est conclue pour l'année scolaire 2022/2023 et se renouvellera par tacite reconduction pour trois années supplémentaires.

La commune percevra, par le lycée Jehan Duperier, la somme définie sur la base des coûts réels de fonctionnement définis par la convention.

Le calendrier de réservation est défini en accord avec le lycée et la commune et concernera les équipements suivants :

- L'équipement Ariane ;
- Les équipements du COSEC ;
- La piste d'athlétisme du stade Robert Monseau ;
- Le terrain de rugby de la plaine des bords de Jalles.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que les éventuels avenants auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION**.

Monsieur le Maire

La dernière, c'est une convention d'objectifs.

Karine Guérin rapporte la délibération suivante :

Le décret du 6 juin pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques prévoit l'obligation de conclure une convention avec toute association bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. Cette convention doit préciser l'objet, la durée, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de ladite subvention.

L'Entente Athlétique Saint-Médardaise est concernée pour l'année 2023, au regard de la subvention d'investissement allouée en plus de la subvention de fonctionnement, au regard des travaux dans la salle d'haltérophilie pour l'amélioration du Camp de Base Jeux Olympiques et Paralympiques, et l'accueil des délégations étrangères.

DG23_045 CONVENTION D'OBJECTIFS ENTENTE ATHLÉTIQUE 2023. AUTORISATION

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques prévoit l'obligation de conclure une convention avec toute association bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23000 €. Cette convention doit préciser l'objet, la durée, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention.

L'Entente Athlétique Saint-Médardaise est concernée pour l'année 2023 au regard de la subvention d'investissement allouée en plus de la subvention de fonctionnement, au regard des travaux dans la salle d'haltérophilie pour l'amélioration du Camp de Base Jeux Olympiques et l'accueil de délégations étrangères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Entente Athlétique Saint-Médardaise et tout acte y afférent.

Impute les sommes correspondantes à l'article 6574 pour les subventions de fonctionnement, au budget principal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante :

Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de l'actualisation du règlement intérieur Hygiène et Sécurité. Il faut noter que le précédent règlement intérieur datait de 2005, avec une mise à jour, un avenant en 2007. Il était donc nécessaire de réaliser cette mise à jour pour tenir compte des évolutions successives des réglementations.

Nous pouvons préciser que cette actualisation a reçu un avis favorable du dernier CHSCT.

Il vous est proposé de voter cette actualisation du règlement intérieur.

DG23_046 ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR HYGIÈNE ET SÉCURITÉ. APPROBATION

Vu le livre IV « Santé Sécurité au Travail » du Code du travail ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu les accords sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique du 20 novembre 2009 ;

Vu l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique du 22 octobre 2013 ;

Vu l'avis favorable du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) du 22 novembre 2022 ;

Considérant que le règlement Hygiène et Sécurité a pour objectif d'informer chaque agent de la collectivité afin qu'il se conforme aux règles applicables en matière d'hygiène et sécurité ;

Considérant que la version actuelle du règlement hygiène et sécurité, complétée par un avenant en 2007, date de 2005 nécessite d'être actualisée en y intégrant les évolutions réglementaires successives ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement Hygiène et Sécurité joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le règlement intérieur Hygiène et Sécurité dont le texte est annexé à la présente délibération.

Indique qu'il entrera en vigueur au 1^{er} avril 2023.

Précise qu'il sera communiqué à tout agent employé par la commune, par affichage dans chaque service et sur le site Intranet, et qu'il en sera remis un exemplaire à chaque nouvel agent recruté.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante :

Il s'agit d'une délibération qui est prise régulièrement et qui vise à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs. Cette actualisation intègre la création d'un emploi à temps complet de brigadier-chef principal, dans le cadre du renforcement de l'équipe de la Police municipale ; un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet en vue de pérenniser le poste de chef de service Population et citoyenneté. Enfin, suite à différents départs de la Collectivité (retraites, mutations), il est nécessaire de créer trois emplois à temps complet au grade d'adjoint technique.

Il vous est proposé de prendre en compte cette actualisation.

Monsieur le Maire

Merci. Madame Picard.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur Roscop.

Une petite pensée positive : je voulais vous remercier d'avoir tenu compte de mes remarques et de ne pas avoir utilisé l'écriture inclusive dans ce texte. Je vous remercie.

Kevin Roscop

Vous êtes fort aimable.

Monsieur le Maire

Remarque pertinente, et la loi.

DG23_047 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 stipulant que « les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ;

Conformément à l'article précité, il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte de besoins nouveaux ou des évolutions réglementaires ;

Ainsi, dans le cadre du renforcement de l'équipe de la Police municipale, il est nécessaire de créer un emploi supplémentaire de brigadier-chef principal à temps complet, pour permettre le recrutement par voie de mutation de la candidate retenue pour occuper cet emploi.

Ensuite, un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet doit être créé en vue de pérenniser le poste de chef du service Population et citoyenneté.

Enfin, à la suite de différents départs de la Collectivité d'agents titulaires d'un grade d'avancement dans le cadre d'emplois des adjoints techniques (retraite, mutation), il est nécessaire de créer 3 emplois à temps complet pour permettre de pourvoir les postes correspondants sur le grade de recrutement direct, à savoir adjoint technique.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires de la Collectivité, il est donc proposé de l'actualiser en créant ces cinq emplois permanents afin de garantir le bon fonctionnement des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide sur la base du tableau annexé, d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1^{er} avril 2023.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

Stephen Apoux rapporte la délibération suivante :

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je tenais à vous remercier de me laisser ce temps pour vous exposer la thématique de l'emploi et des actions menées sur la Ville. Je tenais à vous remercier, car je ne devrais pas être là pour parler de ce sujet. Je ne devrais pas être là, car quand nous parlons d'emplois, c'est une compétence de Pôle Emploi, des partenaires d'État ou associatifs, et pas des services d'une ville. Je ne devrais pas être là, car de tous les services économiques des villes voisines et de la Métropole, nous sommes les seuls à faire ce travail de support sur les ressources humaines et d'audit interne auprès de nos entreprises.

Pourquoi le faisons-nous et qu'y faisons-nous ? Un peu comme pour le Centre de Santé et d'autres initiatives de la majorité municipale, ce besoin que nous avons pourvu avec la délégation Économie Emploi n'est pas le fruit de dogmatismes politiques. Ce sont les habitants eux-mêmes qui nous ont demandé de participer, de les aider. Si certains veulent donner une couleur politique à nos actions, je pense que c'est la couleur du volontarisme politique : les mains dans la mélasse, au travail.

Tout cela pour combler certains trous dans la raquette d'un système d'État qui ne suffit plus à lui seul, et qui, sur le terrain... Il suffisait de se promener hier dans les rues en France pour savoir qu'il y avait quelques défaillances. C'est d'ailleurs au fil de la campagne électorale, en porte-à-porte en 2019 avec Monsieur le Maire, qui n'était pas encore Maire, qui avait constaté que les habitants cherchaient des issues favorables à leur quotidien, à leurs inquiétudes, à leurs emplois... Nous ne comptons plus les fois où on nous disait : « Je suis en reconversion professionnelle ; j'aimerais changer de métier ; je ne trouve pas de travail pour mes enfants ; je ne trouve pas d'alternance pour mon fils ; j'aimerais travailler sur Saint-Médard pour rejoindre mes parents malades ; on n'a pas répondu à mes CV. »

À l'époque, Monsieur le Maire m'avait dit : « Si nous arrivons au bout, il faudra que nous nous occupions de ceux-là ». Moi, l'ancien chômeur au parcours d'ailleurs atypique, j'entends toujours ces mêmes sons de cloche, qui me font un peu saigner les oreilles en 2023 : « chômeurs paresseux, lève-tard, ceux qui sont heureux de gagner un RSA ». Il est vrai que le champagne coule à flots avec 488 euros.

Ce sont donc ces discours politiques qui nous laissent croire, et qui rentrent dans l'inconscient des gens qui travaillent, qu'il suffit de traverser la route pour trouver le « taf » d'une vie. Pour un chômeur, il ne suffit pas d'accepter n'importe quel travail, à n'importe quel prix, dans n'importe quelle ville, à n'importe quel horaire, sans projection, sans formation. Ce n'est pas parce qu'on a faim de travail qu'on est prêt à manger n'importe quoi.

C'est important de me situer dans l'envergure nationale, nous en avons parlé tout à l'heure, parce que cela a forcément des implications locales.

Je discutais avec un cadre de Pôle Emploi l'année dernière qui me disait que malgré les radiations records qu'il était encouragé à faire, il constatait lui-même que les demandeurs d'emploi sans ressource financière, avec les vivres coupés, ne revenaient pas au guichet. Il me précisait : « Je ne sais pas de quoi ils vivent ». Peut-être que ce n'était pas qu'une question d'argent.

À Saint-Médard-en-Jalles, les statistiques de l'emploi sont bonnes. Monsieur le Président l'a dit, et Saint-Médard ne fait pas exception : 7 % de personnes sont demandeurs d'emploi ; 18 % des moins de 25 ans sont demandeurs d'emploi. Nous considérons que tant qu'il y en a un, il mérite de travailler dessus.

Quant à ces chiffres, je vous rappelle qu'il faut rajouter une nuance, et pas des moindres : c'est une réforme chômage qui ne fait pas dans la dentelle, puisque 500 000 personnes ont été radiées en 2022, 390 000 ont été radiées en 2019. Record, record.

Il faut aussi penser que ces chiffres n'incluent pas tous les gens qui sont en formation. Connaissez-vous tous les dispositifs ? AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement), CIE (Contrat Initiative Emploi), CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi), CUI (Contrat Unique d'Insertion)... Les entreprises sont payées pour former. Tous ces gens-là sortent des statistiques de Pôle Emploi. Les gens du CEJ (Contrat d'Engagement Jeune), dont je parle souvent, de la Mission Locale : 160 l'année dernière. La plupart ne sont pas inscrits à Pôle Emploi, la plupart sont en formation et ne rentrent pas dans les statistiques. Ils ont entre 18 et 25 ans, ils n'ont pas de travail, ils ne travaillent pas, ils ne sont pas dans les statistiques de l'emploi. Ils sortent de la catégorie A, précisément.

Cela fait beaucoup de gens à rajouter sur l'exercice de comptabilité. Nous avons décidé de nous occuper de tous ces gens-là. Les statistiques sont là : les entrepreneurs savent qu'un bilan comptable, on est capable de le rendre joli devant ses actionnaires. Ici, nous mettons la poussière sous la moquette. Voilà pourquoi nous y sommes allés.

Maintenant, qu'y faisons-nous ? Quelles sont les actions ? Tout d'abord, nous ne nous occupons pas des demandeurs d'emploi en direct, nous n'avons pas de guichet. Cela, c'est Pôle Emploi qui s'en occupe. Nous, nous nous occupons du travail avec les entreprises et avec les partenaires. Nous mettons en place des dispositifs pour que cela fonctionne là où ceci ne fonctionne plus.

À notre arrivée, il était assez édifiant de voir beaucoup de demandeurs d'emploi et beaucoup de demandes éparées de nos citoyens. Nous avons donc pris les directions suivantes, et voici quelques exemples.

Exemple 1 : La mise en place d'un Conseil de l'Emploi de la Ville, une fois par mois, car en matière d'emploi, tout est en cheminée, tout est en silo, c'est assez vertical. Il fallait créer de la transversalité, un peu d'horizontalité dans le travail. Nous nous voyons tous les mois depuis deux ans : Pôle Emploi, centres de formation, Mission Locale, associations de placement, les invités ponctuels et, s'il le faut, des boîtes d'intérim. Sur ce sujet-là, la semaine prochaine – c'est une stratégie alternative, comme le rock – nous allons directement voir le Conseil de l'Emploi : Il va se dérouler dans une entreprise, dans une industrie qui recherche des emplois et qui a des problématiques RH. Nous serons tous là pour régler ces problèmes.

Exemple 2 : L'action innovante que nous avons réalisée dans les EHPAD et les établissements d'aide à la personne. Lorsque nous nous sommes collés à la difficulté de recrutement dans ces structures, on m'a dit : « Monsieur Apoux, il ne faut pas y aller. Sur le Département, cela ne marche pas ; sur la Métropole, cela ne marche pas. Il ne faut pas y aller, parce que de toute façon, c'est un problème de salaire, ce n'est pas un problème de recrutement. » Mais nous y sommes allés. Aujourd'hui, huit mois après ce nouveau procédé d'emploi, nous avons mis en place un procédé opérationnel, innovant et duplicable. Nous avons relancé la pompe. Nous recrutons à nouveau dans les métiers de la santé sur Saint-Médard-en-Jalles. Cela a été beaucoup d'audits RH, de consultations, de travail. Nous avons tricoté une procédure et des process qui ont bien fonctionné. Sans rentrer trop dans la technique, de quoi s'agit-il ? Bien former, reproduire chaque geste comme il faut, donner du sens, humaniser le travail, donner de la projection aux candidats... Du bon sens paysan, presque.

Il y a aussi la recherche de financements. Nous avons demandé à la Région. C'était un peu complexe, un peu long, donc c'est finalement la Ville qui y est allée, avec Pôle Emploi et la structure. Nous avons financé le début de ce processus d'emploi dans les EHPAD et dans les centres d'aide à la personne.

Bilan : La politique locale RH a été incitative, elle a réussi. Le bilan, ce sont 25 salariés dans ces structures, dans un environnement où le recrutement n'était plus possible. Le bilan, c'est qu'en janvier 2023, il y a deux mois, nous étions en excédent de recrues : nous avons une douzaine de personnes sur le banc de touche. Je vous demande quelle ville peut se targuer de pouvoir être en excédent de recrues en EHPAD et en établissements d'aide à domicile.

Par conséquent, suite à une concertation avec Monsieur le Maire et Madame Pouban, nous sommes en train de préparer une conférence avec tous les CCAS et les services économiques des autres villes, justement pour faire des passes décisives et pour permettre à nos voisins de s'en emparer, voire même de compléter, d'améliorer.

Exemple 3 : L'opération BBJ (Brico Bâti Jardin Leclerc). C'est une collaboration public/privé, un travail main dans la main. Nous avons été contactés par le BBJ car ils avaient des difficultés de

tension sur leurs recrutements, à des postes de tous niveaux. Comme nous commençons à avoir une petite réputation, ils nous ont contactés. La Direction est dynamique, elle est prête à refondre ses habitudes. Phase 1 : audit RH, nous initialisons. Quel est le problème, Monsieur ? Phase 2 : nous préparons des dispositifs, nous faisons de la formation, nous recrutons. Phase 3 : nous standardisons, nous généralisons avec tous les services. Nous sommes obligés de passer par là pour que cela marche, nous le devons à nos habitants.

Le bilan, au moment où je vous parle, en 30 jours, parce que cela n'a démarré que depuis 30 jours, 10 salariés sont déjà pris au BBJ, soit cinq fois plus que ce qu'ils arrivaient à intégrer en un mois. Le bilan, c'est que les formations vont aussi se dérouler pour les chefs de secteur, avec des partenaires, pour favoriser le crantage, le management, car oui, la Ville doit participer à la révolution sociétale de ses entreprises. Si nous changeons la vie des habitants, que nous leur trouvons un travail, il faut que le management suive, autrement, à la fin, cela « pète ».

Exemple 4 : L'orientation, car agir sur les conséquences de l'emploi, c'est bien, mais agir sur les causes en travaillant sur l'orientation, c'est bien aussi. Le FabLab de la Ville a un ingénieur communal qui s'occupe des entreprises locales et des artisans. Il s'est vu confier de nouvelles missions : atelier 1, il intervient avec les entrepreneurs et des aides à casque immersif afin de mettre des situations professionnelles pour les élèves de troisième sur leur orientation professionnelle ; atelier 2, il travaille également avec des élèves du lycée Jehan Duperier ; atelier 3, il travaille tous les mois avec les jeunes de la Mission Locale, tous les mois en recherche d'orientations sur les métiers du digital ; atelier 4, il prend des stagiaires plus qu'il n'en faut.

Exemple 5, et je vais rester sur cela, car ce sont des exemples pour vraiment vous donner des exemples concrets, et après, il y a bien sûr des actions qui sont faites quotidiennement avec des entreprises de la Ville, mais c'était des exemples qui permettent de vous donner la situation et cette politique volontariste que nous avons mise en place. Il s'agit d'un événement novateur que nous avons créé, les « Opportunités du territoire ». À l'époque, Saint-Médard-en-Jalles avait un Forum de l'Emploi et Job Dating : vous étiez 15 à attendre avec votre CV, on vous recevait 30 secondes, 15 devant, 15 derrière. C'est complètement désuet, il a fallu remasteriser la mouture et créer un Forum de l'Emploi inversé. Ce sont donc des chefs d'entreprise qui viennent sur scène avec un animateur à l'aide de rétroprojections, et qui vendent leurs entreprises. Oui, c'est inversé : c'est aujourd'hui l'entreprise qui montre à quel point elle a une volonté sociétale.

D'ailleurs, les entreprises qui sont sélectionnées ne sont pas des entreprises qui embauchent des entrepreneurs en mobylette à 23 heures le soir. Non, ce sont des entreprises du territoire qui ont envie de projeter une responsabilité sociétale, qui embauchent des seniors, qui embauchent des très jeunes, qui sont prêtes à former, qui sont prêtes à adapter les heures. Si vous voulez monter sur scène à « Opportunités du territoire » de la ville de Saint-Médard-en-Jalles, il faut que vous ayez une responsabilité sociétale qui tienne la route.

Le bilan de ce Forum, qui était inversé et qui a bien fonctionné, a été la présence de 150 personnes, mais aussi quelques dizaines d'embauches. Cela paraît faible, mais cela a apporté une certaine lueur d'espoir aux gens qui étaient présents, parce qu'il ne suffit pas que d'être embauché, il s'agit de se remettre au goût de la société, recroiser des gens, recréer du lien.

Pour conclure, nous avons une volonté politique forte de territorialisation de l'emploi sur la Ville. Nous considérons qu'il faut redistribuer les forces de l'emploi avec une nouvelle configuration : au lieu de les empiler, nous devons les compléter comme les maillons d'une même chaîne, pour atteindre l'objectif qui est l'embauche de nos habitants et, *in fine*, la réduction de la précarité.

Je suis fier de vous dire que notre service économique est le seul à avoir repris une compétence de l'emploi sur la Métropole, avec un niveau de diagnostic RH et de travail aussi élevé. Merci à eux.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Stephen. Monsieur Mangon.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Quelques mots de commentaire après la présentation de notre collègue, d'abord pour dire que dans les actions qui sont menées, il y a bien sûr des choses positives. Je voudrais d'ailleurs profiter de cela pour saluer le sérieux du service Économie de la Ville, que je connais et que j'ai apprécié en son temps. Je sais qu'actuellement, il continue à très bien fonctionner.

Dans la présentation très enthousiaste que nous a faite Monsieur Apoux, il faut un peu distinguer le grain et l'ivraie, puisqu'il y a des choses qui relèvent des initiatives qui ont pu être prises ici ou là par la Ville, quelquefois heureuses, mais il y a aussi des choses qui relèvent de l'évolution profonde de la situation de l'emploi. Hier, nous jugions une efficacité de la politique de l'emploi au nombre d'emplois trouvés, parce qu'il était très difficile d'en trouver. Aujourd'hui, il est difficile de trouver des candidats. C'est un peu un raccourci, parce qu'il y a effectivement des gens qui sont dans des situations d'employabilité difficiles et qu'il faut reprogrammer, ré-inciter, ré-accompagner vers le marché de l'emploi, mais aujourd'hui, la virevolte a été complète, sous l'action d'un certain nombre de phénomènes qui ne sont pas tous, et c'est une litote, municipaux. C'est un mouvement national de baisse importante du nombre de chômeurs, même si ce n'est bien sûr jamais suffisant et qu'il y a encore des situations très complexes qui demeurent.

Je voudrais à la fois avoir un regard objectif, dire que des choses utiles ont été faites. Je pense qu'aujourd'hui, les communes peuvent effectivement être utiles dans la mise en relation. C'est plutôt cela le joint, la jonction où nous pouvons avoir une action utile. Par exemple, je suis sûr et convaincu que l'action qui a été menée autour des EHPAD a été une action positive – vous le dites avec des chiffres – parce qu'il y a tout un travail de réhabilitation du métier, qui a été décrié pendant des années, alors que c'est un beau métier. C'est un métier difficile, mais un beau métier, et quelquefois, il faut savoir en reparler. C'est déjà en soi une action positive d'en reparler. Je trouve donc que c'est bien.

Pour le reste, je crois qu'il faut tout de même reposer les pieds sur terre. Nous ne sommes pas passés de l'ombre à la lumière, bien entendu. Le marché de l'emploi est en train de se retourner, les attentes des nouveaux entrants sur le marché sont complexes. Il y a un rapport de force qui est en train de s'organiser plutôt en faveur du chercheur d'emploi, alors que pendant très longtemps, cela n'a pas été le cas. Tout cela, il faut en tenir compte.

Il y a aussi un travail que vous pourriez mener, c'est de faire en sorte que le recrutement dans la fonction publique soit également attractif, parce que nous en sommes là aussi : la fonction publique doit se remettre en cause.

Je voulais donc avoir un jugement objectif sur l'action que vous menez. Il y a des éléments positifs, mais par contre, il faut quand même tempérer l'enthousiasme par la réalité des choses. En tout cas, vous nous trouverez à vos côtés lorsque vous ferez des choses utiles. Dans tout ce que vous avez cité, je ne retiendrai pas tout, parce qu'il y a des choses qui se faisaient largement avant. Je ne suis pas sûr que le changement d'orientation du Salon de l'Emploi soit totalement abouti, il y a peut-être encore des efforts à faire, me semble-t-il, mais je reconnais que sur une ou deux initiatives, nous pouvons vous féliciter d'avoir au moins tenté et d'avoir eu quelques résultats.

Voilà, c'était ce que nous souhaitions dire ce soir.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Morisset.

Marc Morisset

Merci, Monsieur le Maire. Je vais quand même remercier Monsieur Apoux, parce que ce n'est pas souvent. C'est bien, nous voyons qu'il y a de l'enthousiasme, il y a de l'envie. Je retiendrais surtout le fait que cette envie-là perd en énergie par rapport au système actuel. Je prends l'exemple de la dernière perquisition qui a eu lieu dans les cinq banques françaises (Natixis, HSBC, BNP, Société Générale et Exane, filiale de la BNP). Nous nous retrouvons avec environ 100 milliards d'euros estimés de détournement pour fraude fiscale. Quelque part, les tissus locaux, c'est-à-dire les chefs d'entreprise, devraient se rebeller contre tout cela, parce que finalement, tout ce manque à gagner pour essayer d'aider, dans le tissu local, les emplois et la créativité, et trouver de nouvelles façons de vivre, parce qu'il y a aussi cela, et cela accompagne aussi le quotidien, la façon dont nous devons vivre ensemble... Je pense que de ce côté-là, il devrait justement y avoir cette continuité de l'esprit rebelle que vous avez commencé à dire dans votre introduction. J'espère que les choses bougeront un petit peu plus de ce côté-là.

Cela me permet de revenir sur une des délibérations que nous avons évoquées, qui était celle de la Gemme, puisque si nous mettons en place une monnaie locale où nous allons favoriser le tissu local avec des agents qui sont en partie rémunérés avec une monnaie qui circule de façon plutôt circulaire, sans dépréciation, et qui maintient les emplois, nous allons vraiment commencer à nous poser la question du fondamental, c'est-à-dire de la cause des causes des causes, de la façon dont le Vieux Monde essaye aujourd'hui d'être réparé avec des politiques « sparadrap » – ne le prenez pas mal, Monsieur Apoux – c'est-à-dire que nous essayons de rétablir une situation qui était peut-être avant, dans l'utopie, de retrouver les fameuses 30 Glorieuses. Non, il y a aujourd'hui une société qui doit évoluer par rapport à l'arrivée en particulier des technologies, de la machine entre autres, et donc des ordinateurs, lesquels ont révolutionné le mode de développement de l'entreprise. Finalement, nous allons nous retrouver avec des emplois qui vont être supprimés, nous le savons. Les dernières études – je remonte encore une fois à 2017, mais il y en a sans doute des plus récentes – remettent sur la table que nous avons à peu près 46 % des emplois qui sont des *bullshit jobs* (en français : des emplois inutiles). Cela veut dire que quelque part, il faut se mettre à la page par rapport à l'origine du problème.

Je reviens sur la cause des causes des causes : c'est la notion de la création monétaire. À partir de là, si nous voulons sortir de l'Ancien Monde, il faut commencer à redire comment nous devons vivre ensemble et la façon dont nous devons redistribuer de façon équitable la monnaie et l'argent. Aujourd'hui, nous sommes avec des entreprises locales qui subissent la politique du ruissellement, qui arrive aujourd'hui par la BCE. Je rappelle que nous étions sans cesse en train de remplir un tonneau de Danaïdes, avec une évaporation, entre autres fiscale, de 50 %, c'est-à-dire que 80 milliards sont débloqués par mois par la BCE, et arrive sur le terrain des entreprises locales seulement la moitié. Nous avons donc un véritable problème, ce sont les 50 % qui partent dans ce genre de fraudes, que j'ai évoquées en introduction. Cela veut dire qu'il faudrait que les chefs d'entreprise commencent à être un peu plus solidaires de la revendication des personnes qui sont les « principaux utiles » de la société. Nous le voyons d'ailleurs en ce moment, en particulier avec les éboueurs.

À un moment donné, il va falloir se rendre compte qu'il n'y a pas que cette notion d'essayer de trouver de nouvelles façons de faire. Je trouve cette volonté très honorable, mais nous sommes encore dans la réparation d'un Ancien Monde, et cela, pour moi, c'est encore une fois un manque d'ambition ou de vision à long terme. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, et félicitations à Stephen (Apoux) et à toute l'équipe, à Caroline (Berbis) et aux services pour ces actions très importantes, je le pense, sur l'emploi. Il y a des questions traditionnelles qui ont été évoquées, mais je crois aussi que le travail change, que le rapport au travail change et que les entreprises changent également leur fonctionnement, et que cela appelle de l'innovation et de la volonté. Merci beaucoup, Stephen pour cette énergie déployée au service de ceux qui en ont besoin.

DG23_048 PLAN D'ACTION EMPLOI. PORTÉ À CONNAISSANCE

Notre Ville a mis en place un plan d'action emploi ambitieux dès le début de la mandature, qui est entré dans une phase très active en 2022. Nous pensons qu'il est essentiel de faire un point d'étape en ce début d'année 2023 afin de mettre en lumière les progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent.

Dès 2021, les nouvelles missions du service Économie et emploi ont été de jouer un rôle de médiateur sur le territoire de Saint-Médard-en-Jalles, et au-delà de cela, adopter une approche proactive des besoins des entreprises en matière RH. Cela consiste à recueillir les problématiques d'embauches des entreprises à l'aide d'audits internes, de recueillir les offres d'emploi et de mettre en relation les entreprises locales avec des partenaires de l'emploi en mettant en place des organisations personnalisées pour parvenir à l'objectif.

Compte tenu des difficultés que nous avons rencontrées en matière de recrutement, le service économie et emploi a adopté une approche plus novatrice, en se concentrant davantage sur la recherche de solutions spécifiques aux besoins de chaque entreprise. Nous avons lancé des projets sur mesure, pour répondre aux défis et aux obstacles que rencontrent les entreprises locales, en travaillant en étroite collaboration avec les chefs d'entreprise pour coconstruire des solutions.

Dans l'ensemble, nous sommes convaincus que notre plan d'action emploi est un élément clé pour aider notre commune à se développer économiquement et favoriser le lien entre la ville et les entreprises.

Cette nouvelle approche nous a permis de faire un pas en avant important en matière de développement économique local, et nous sommes résolus à poursuivre dans cette voie. Nous sommes déterminés à trouver de nouvelles façons de répondre aux défis de l'emploi et de soutenir les entreprises locales dans leur croissance, en veillant à ce que les habitants de notre commune aient accès aux opportunités d'emploi qu'ils méritent.

Afin de renforcer cette proposition organisationnelle et technique, nous avons organisé des visites d'entreprises pour élargir notre vivier de candidats potentiels. Nous sommes convaincus que cette approche proactive est essentielle pour aider les entreprises locales à trouver les travailleurs dont elles ont besoin pour prospérer.

En plus de ces initiatives, nous avons modifié et réinventé avec les partenaires « le forum direct recrutement » afin de permettre aux demandeurs d'emploi de rencontrer directement les employeurs potentiels dans un format attractif.

La Ville est résolument tournée vers ce lien et pilotage commun avec les partenaires de l'emploi et les entreprises et cela reflète dans notre approche innovante ancrée dans la réalité du terrain. Nous continuerons à travailler pour trouver de nouvelles façons d'aider les entreprises locales à prospérer, tout en offrant des opportunités d'emploi aux habitants de la commune, voici une liste non exhaustive des travaux qui ont été menés :

- Mise en place du groupe de travail emploi mensuel, au printemps 2021, réunissant les principaux acteurs du territoire : Pôle Emploi, Mission Locale, ADSI clauses sociales, PLIE, AJR, JALSO, Fomidaable.

L'objectif est de travailler sur des projets ou des manifestations du territoire et de coordonner les interventions de chacun. Il est animé et organisé par le service économie et emploi de la ville.

- La création d'un Facebook de l'emploi pour mettre en avant les entreprises locales et les opportunités d'emploi qu'elles offrent.

Cet outil a permis d'améliorer considérablement la lisibilité des entreprises et de leurs métiers, tout en donnant aux chercheurs d'emploi un accès plus facile aux opportunités qui correspondent à leurs compétences et à leurs aspirations professionnelles et de manière à créer de la mise en relation directe et efficiente, en créant de nouveaux flux naturels entrants.

- Le projet expérimental sur le médico-social de juin 2022 à janvier 2023.

Ce projet a été co-financé par la Mairie, Pôle Emploi, Formidaable (organisme de formation) et des structures d'employeurs.

Le projet de lancement s'est adressé à 20 personnes pour un coût de 15 000 € (part de la ville 3 300 €).

Des formations sur mesure d'adaptation au poste réalisées ont été dispensées au sein même des structures avec un suivi en emploi.

À la fin du dispositif en janvier 2023, 20 contrats ont été signés pour des personnes formées et embauchées en CDI, dont cinq en EHPAD et 15 à l'ADHM.

C'est un gros succès et l'expérience a été reconduite en 2023 avec un financement uniquement des structures, des OPCO et de Pôle emploi.

Il est à noter qu'en mars 2023, cinq autres personnes ont été formées et embauchées.

- Le projet recrutement de Brico Leclerc en novembre 2022

Le projet a été décliné dans le même esprit sur ce secteur d'activité en tension. Une réponse sur mesure a été donnée à une problématique de turn-over et manque d'attractivité du secteur d'activité de cette entreprise. Deux visites d'entreprise se sont déroulées et à l'issue de celles-ci, 12 candidatures ont été déposées.

Un audit de trois jours a été effectué pour identifier les axes de formation et la mise en place d'une action sur mesure de recrutement et formation d'adaptation au poste pour tous les nouveaux salariés.

- Innover dans les événements de recrutement

Le contexte emploi ayant fortement évolué après la période Covid, il a également fallu repenser les forums habituels qui n'avaient plus du tout le même impact auprès du public et des employeurs et souffraient d'un manque crucial de mobilisation des candidats potentiels.

Le service s'est alors engagé dans un important travail de coordination pour faire émerger et conduire une nouvelle forme d'évènement basé sur le principe du forum inversé : ce sont les entreprises qui viennent se présenter aux candidats.

En septembre 2022, l'évènement intercommunal Opportunités du territoire avec les villes du Haillan, le Taillan-Médoc et Saint-Aubin de Médoc a été organisé, soit :

- 13 entreprises présentes ;

- 150 participants ;
- Pitches des entreprises ;
- Intervention filmée pour valoriser les entreprises engagées ;
- La présence d'un animateur professionnel ;
- 10 visites d'entreprises ;
- Un cocktail pour poursuivre les échanges ;
- Une quinzaine de recrutements à l'issue de cet événement

D'autres actions menées en parallèle et en transversal :

- Job d'été en petit format en raison des locaux restreints du Bureau Information Jeunesse en avril 2022 avec la présence de 6 entreprises et une dizaine de recrutements à l'issue ;
- La Quinzaine de l'égalité en novembre 2022 avec la participation de 15 femmes et la visite d'un centre de formation mécanique vintage (rétro certification) suivie de témoignages de professionnelles issues des métiers de la mécanique auto ;
- Action Économie Sociale et Solidaire avec le lycée Jehan Duperier dans le cadre du mois de l'Économie Sociale et Solidaire en novembre 2022 ;
- Jeux pédagogiques autour des entreprises de l'ESS ;
- Intervention et animation de la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) auprès d'une classe de 20 élèves ;
- Apéro des pros en septembre 2021 - 1re édition sur Saint-Médard-en-Jalles avec la présence de 70 entreprises ;
- Engagement de la Ville auprès des jeunes du lycée Dupérier.

Les élèves du lycée Duperier doivent absolument, pour valider leur diplôme, effectuer un stage afin de mettre en pratique les compétences acquises durant leur année de formation.

C'est pourquoi nous avons mis en place une organisation spécifique avec les services de la Ville.

Il ne faut pas oublier que ces jeunes sont les forces vives dont le territoire a besoin pour apporter les services attendus notamment dans le secteur de l'aide à la personne et dans les écoles. Il est donc important de se mobiliser pour favoriser leur insertion professionnelle sur notre territoire.

- Engagement de la Ville auprès des jeunes du Collège François Mauriac

Le Fablab de la Ville intervient avec des professionnels à l'aide casques immersifs afin de mettre en situation professionnelle les élèves de 3e sur leur orientation.

- Engagement de la Ville auprès du CEJ de la Mission Locale

Rendez-vous mensuel des jeunes du CEJ avec le Fablab de la ville pour présentation des différents matériels et métiers du digital.

Quelques chiffres depuis mars 2021 :

- 10 visites d'entreprises ;
- 106 recrutements directs ;
- 103 posts Facebook ;
- 6 manifestations emploi ;
- 2 projets innovants /expérimentaux

Des partenariats grandissants et une implication dans l'ensemble des comités des acteurs du territoire :

- Copil ADSI Technowest ;
- Réseau des développeurs économiques de Bordeaux Métropole ;

- Rencontre partenaires jeunesse Mission Locale ;
- CLEE des Jalles ;
- Club d'entreprises ;
- AJR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte du Plan Actions Emploi de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Pour information du Conseil Municipal.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante :

Je ne vais pas mettre la même énergie que Stephen (Apoux) pour vous présenter cette délibération. Il s'agit simplement d'une régularisation d'appellation d'une partie du chemin rural n° 202 à Gajac, qui part de la Place Carreyre, sous l'appellation « Impasse de la Carreyre ». Cette impasse existe, le panneau existe, mais la dénomination n'a jamais été validée en Conseil Municipal. Elle n'a donc pas d'existence légale et ne peut apparaître sur aucun document du cadastre. C'est pour régulariser tout cela que je vous demande d'approuver la dénomination de cette voie « Impasse de la Carreyre ».

DG23_049 DÉNOMINATION DE VOIE - RÉGULARISATION IMPASSE DE LA CARREYRE. AUTORISATION

Les Saint-Médardais ont pris l'habitude d'identifier une partie du chemin rural n° 202, tenant Place Carreyre, sous l'appellation « Impasse de la Carreyre ».

Cependant, cette dénomination n'a jamais été validée par un Conseil Municipal.

De fait, elle n'a pas d'existence administrative et ne peut apparaître sur aucun document du cadastre ni être intégrée dans un système d'information géographique.

Par conséquent, aucun riverain ne peut être numéroté officiellement sur cette voie alors que le panneau de rue est existant.

Afin de ne pas créer de confusion, il convient de régulariser la situation en confirmant l'appellation d'usage commun et dénommer le chemin rural n° 202, sur un linéaire de 60 mètres.

Après avis de la commission réunie le 20 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la régularisation de la dénomination de voie : « Impasse de la Carreyre »

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à notifier la présente décision au gestionnaire de la voie et toute démarche y afférant.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Claude Joussaume rapporte les délibérations suivantes :

Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir tout le monde. Je vous propose d'abord de regrouper ces trois conventions de servitude, si vous en êtes d'accord. Ce sont des conventions de servitude habituelle sur trois zones différentes. Nous allons faire de l'enfouissement de réseau Enedis et une création d'un poste source. Je vous demande donc d'approuver ces trois délibérations. Je vous remercie.

DG23_050 CONVENTION SERVITUDE ENEDIS RUE GABRIEL GARBAY. AUTORISATION

La société Enedis, sise 4 rue Isaac Newton à Mérignac, doit intervenir sur une parcelle communale afin de créer un nouveau câble souterrain depuis le poste électrique existant.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles concédera à Enedis un droit de servitude, selon les modalités de la convention jointe, sur la parcelle AR 591 située rue Gabriel Garbay.

Afin de régulariser, par acte notarié les termes de ladite convention, la Ville doit au préalable concéder à Enedis un droit de servitude sur sa parcelle.

Dès lors, la société Enedis pourra y exploiter les droits mentionnés dans la convention. Il est précisé que les frais d'acte seront supportés par le bénéficiaire de la servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Accepte l'indemnisation unique et forfaitaire proposée de dix euros.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

DG23_051 CONVENTION SERVITUDE ENEDIS LIEU DIT LE PREUILLAC. AUTORISATION

La société Enedis, sise 4 rue Isaac Newton à Mérignac, doit intervenir sur une parcelle communale afin de créer un nouveau câble souterrain depuis le poste électrique existant.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles concédera à Enedis un droit de servitude, selon les modalités de la convention jointe, sur la parcelle HK 4 située au Lieu-dit Le Preuillac.

Afin de régulariser, par acte notarié les termes de ladite convention, la Ville doit au préalable concéder à Enedis un droit de servitude sur sa parcelle.

Dès lors, la société Enedis pourra y exploiter les droits mentionnés dans la convention. Il est précisé que les frais d'acte seront supportés par le bénéficiaire de la servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Accepte l'indemnisation proposée unique et forfaitaire comme acte gratuit.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

CDG23_052 CONVENTION SERVITUDE ENEDIS SABLONS ET CLEMENCEAU. AUTORISATION

La société Enedis, sise 4 rue Isaac Newton à Mérignac, doit intervenir sur des parcelles communales afin d'implanter d'une part, une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées IX 14 et EZ 101, et d'autre part, un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle cadastrée HH 187.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles concédera à Enedis un droit de servitude, selon les modalités de la convention jointe, sur les parcelles HH 187, IX 14, EZ 101 situées respectivement au 20 rue du Colonel Rozanoff, rue des Sablons, et au 171 rue Georges Clémenceau.

Afin de régulariser, par acte notarié les termes de ladite convention, la Ville doit au préalable concéder à Enedis un droit de servitude sur ses parcelles.

Dès lors, la société Enedis pourra y exploiter les droits mentionnés dans la convention. Il est précisé que les frais d'acte seront supportés par le bénéficiaire de la servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Accepte l'indemnisation globale et forfaitaire proposée de vingt euros.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

Pascal Tartary rapporte la délibération suivante :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais, chères Saint-Médardaises.

« Le politique, c'est l'habitant ». Par ces termes, nous affirmons depuis près de trois ans qu'aujourd'hui, la politique de la Cité ne peut plus se faire sans prendre l'attache des habitants de notre Ville et, le plus souvent possible, par la co-construction avec eux dans une forme de complémentarité entre démocratie représentative et démocratie participative.

Ainsi, ici, à Saint-Médard-en-Jalles, nous souhaitons collectivement que vive cette utopie réaliste où tous les habitants peuvent avoir la possibilité d'influer sur la politique de leur Ville, non pas tous les six ans au moment des élections, mais au jour le jour.

La délibération que nous vous présentons ce soir porte sur le lancement d'une Convention Citoyenne, une des instances permettant de vivre, de faire vivre la démocratie participative. Cette Convention Citoyenne s'étalera sur six à dix mois, permettant aux participants divers et pluriels, volontaires et tirés au sort, de faire des propositions à la Municipalité sur trois ou quatre thématiques de leur choix, permettant de répondre à la question : « Quel Saint-Médard-en-Jalles voulons-nous demain ? »

Elle permettra en outre aux participants de se former sur les thématiques choisies, d'approfondir les sujets au travers d'audits d'experts, d'intervenants à leur demande, puis de proposer des pistes d'action qui feront l'objet de débats avec les élus et les agents sous forme de travail associé dans une recherche de consentement.

Conformément aux engagements de notre mandat, ces points d'action devront concourir à l'amélioration de la justice sociale des Saint-Médardais et à limiter les impacts

environnementaux. La Municipalité veillera à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer en croisant l'inclusion, en favorisant les déplacements, en respectant la parole de toutes et tous.

Ces différents points et l'indépendance des travaux seront garantis par un Comité d'organisation, auquel prendront part plusieurs participants de cette Convention, choisis par cette dernière.

Parce qu'il nous faut dépoussiérer notre démocratie, lui donner plus de sens, nous le constatons tous les jours, je vous invite, mes chers collègues, à voter en faveur de cette délibération.

Au passage, je remercie le service en charge de la participation citoyenne pour le travail qu'il a fourni ces derniers mois. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Pascal (Tartary). Monsieur Mangon, Madame Picard et Monsieur Morisset.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous amenez devant nous une nouvelle fois une délibération sur la démocratie participative. Je dois dire que nous sommes habitués, puisque depuis trois ans, nous n'arrêtons pas de parler de démocratie participative dans cette Assemblée, et globalement sur les panneaux d'affichage de la Ville. Pour autant, cette démocratie participative, dont vous avez nourri votre campagne électorale, et tout à l'heure, notre collègue rappelait avec un à propos amusant le *leitmotiv* qui était celui d'une partie de votre liste, c'est-à-dire « La politique, c'est l'habitant », cette espèce de mantra répété partout, sur toutes les estrades. Nous voyons ce qu'il est devenu presque trois ans après, c'est-à-dire pas grand-chose.

Vous n'avez cessé de fabriquer des comités divers et variés, de présenter un tas de réunions peu fréquentées comme des avancées significatives, de prétendre que vous étiez en situation de contacter la population réelle, à l'opposé des politiques traditionnelles, à l'opposé de la démocratie traditionnelle, de rentrer vraiment en contact avec les gens. Que constatons-nous ? Le vide sidéral. Votre politique de démocratie participative est un échec, parce qu'au départ, c'est simplement un récit sur une utopie. Nous savons bien encore et partout, et nous le voyons partout, quelles que soient les majorités d'ailleurs, que cette démocratie participative est extrêmement dure à faire vivre. Elle est dure à faire vivre, parce qu'elle se limite souvent à ce que vous faites ici, à Saint-Médard-en-Jalles, c'est-à-dire une série de réunions – certains pourraient parler de « réunionite » – avec toujours les mêmes personnes. C'est une sorte d'entre-soi qui consiste bien souvent à rassembler – ce n'est pas toujours le cas, nous trouverons quelques contre-exemples – des gens qui étaient proches de votre démarche et qui se congratulent. C'est finalement un outil de sélection de gens qui pensent la même chose, mais cela n'apporte en rien quelque chose de réel à la démocratie locale et à la démocratie communale sur Saint-Médard.

Au départ, nous avons tous essayé de regarder ce que vous aviez à nous proposer, nous avons vu ce que vous aviez à nous proposer. Les réunions se sont succédées, leur fréquentation a diminué. La part ajoutée des gens qui étaient en autonomie par rapport au cercle auto-désigné que vous aviez mis en place s'est réduite comme peau de chagrin. Nous sommes aujourd'hui sur une situation qui est un échec complet de la démocratie participative telle que vous nous l'avez vendue il y a maintenant trois ans. Vous avez une manière d'entêtement qui consiste, à chaque fois que vous constatez l'échec d'une instance, à en créer une nouvelle. Pour autant, vous ne renouvelez pas, parce que cette démarche est une démarche illusoire. Je crois qu'il faut arrêter de la cautionner. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera contre la création de cette Convention Citoyenne, qui est un artifice de plus dans ce qui s'apparente véritablement à

une supercherie démocratique. La démocratie participative telle que vous nous la proposez est une supercherie démocratique et il faut arrêter de prendre les Saint-Médardais pour des naïfs et des imbéciles.

Monsieur le Maire

Merci. Madame Picard, puis Monsieur Morisset.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais.

Vous le savez, c'est un sujet qui me tient à cœur. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en termes de participation citoyenne, vous êtes persévérants. J'ai moi-même assisté à de nombreuses réunions, commissions, et j'ai déjà eu l'occasion de faire part de mon ressenti. Je ne réitérerai pas mes propos, vous les connaissez.

Bien évidemment, je ne partage pas du tout votre logique, que vous qualifiez d'ambitieuse. Tel Géo Trouvetou, vous fouillez régulièrement dans la boîte à outils de la participation pour y expérimenter telle ou telle instance, au gré de vos échecs. Une fois encore, vous mettez en place une nouvelle charte.

Vous vous en doutez, nous allons bien évidemment voter contre cette délibération, mais avant, j'aimerais quand même avoir, et mon collègue Monsieur Hélaudais également, quelques explications sur ce que nous avons découvert sur le site Facebook de notre Ville. En date du 10 mars, il est écrit : « Nos services viennent de lancer un sondage pour recueillir les opinions, avis et besoins suite aux différentes crises que nous traversons (sanitaire, climatique, économique, etc.) ».

Monsieur le Maire, mes questions sont très simples. Quels sont les services de la Mairie en charge de ce sondage ? S'agit-il d'une société extérieure que vous avez embauchée pour réaliser ce sondage, et si oui, à quel coût pour notre Commune ?

Monsieur Hélaudais et moi-même avons été interpellés par un certain nombre de personnes qui ont été interrogées et qui se sont étonnées de la teneur de certaines questions, notamment relatives à votre personne, Monsieur le Maire, avec entre autres les questions suivantes : « Connaissez-vous le nom de Monsieur le Maire ? Connaissez-vous son parti politique ? »

Nous aimerions avoir un certain nombre d'explications sur ce sondage, qui peut aussi être apparenté à de la participation citoyenne. J'aimerais donc savoir très exactement ce qu'il en est. Un certain nombre de Saint-Médardais aimerait également savoir de quoi il en retourne. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur Morisset.

Marc Morisset

Merci, Monsieur le Maire. Je ne partage pas les propos précédents, évidemment. J'interviens pour essayer de trouver encore quelque chose pour essayer d'améliorer les choses, puisque je crois qu'avant tout, pour la démocratie participative, et cela répond peut-être en partie à Monsieur Mangon, il faut un lieu. Je crois que pour le lieu, encore une fois par rapport à PMF, il a peut-être été trop recherché d'essayer de l'adapter en termes de logique de quartier, c'est-à-dire essayer de commencer à dire : « Tiens, on va faire de la participation locale, très locale ». Effectivement, nous pouvons peut-être dire que ce n'est pas forcément un franc succès.

Néanmoins, je crois qu'il faut également honorer la volonté et essayer de se dire qu'il y a tout de même des outils à mettre en place. Cela veut dire que les outils ne sont pas que physiques. La logique du référendum, parce qu'il faut aussi aider les gens à s'impliquer dans les votes...

Nous le voyons en particulier en Suisse : des gens sont régulièrement sollicités par des référendums, et évidemment, la population suisse s'intéresse à la démocratie, parce qu'elle est encore plus participative par rapport à cette notion du référendum. En France, je crois que nous n'en sommes qu'à trois depuis Maastricht. Nous n'avancions pas, alors que des pays comme la Suisse en sont déjà à plus de 100. Cela bouge donc différemment. Il faut savoir mettre les outils démocratiques de façon adéquate auprès des citoyens.

C'est un des éléments qui me permet de dire que peut-être que « La politique, c'est l'habitant », cela ne convient pas pour Monsieur Mangon ou d'autres, mais je crois que le fondamental du vivre-ensemble, dans les besoins humains, c'est l'habitat, l'énergie, l'alimentation et le bien-être. Si nous commençons à travailler sur la mise à niveau des connaissances sur tous ces sujets-là, j'espère que nous commencerons à faire de ces outils démocratiques, qui sont en l'occurrence la proposition de faire une Convention Citoyenne, de faire véritablement participer le peuple à la codécision et à commencer à dire : « Moi, j'aimerais bien que les décisions qui arrivent d'en haut soient contestées ». Cela s'appelle le contre-pouvoir.

Cela me semble intéressant, parce qu'aujourd'hui, quand nous voyons ce qu'il s'est passé avec la crise du Covid, qu'outre-Atlantique, en Angleterre, partout sauf en France, les médias n'en parlent pas parce qu'ils sont sous la maîtrise totale de l'État profond, et entre autres du gouvernement... Encore une fois, nous nous retrouvons avec des médias qui sont là pour couvrir une pandémie, et nous nous retrouvons donc avec des citoyens qui ont été manipulés. S'il y avait des outils comme la Convention Citoyenne, et encore plus, de se dire que nous pouvons, que nous devons questionner les instances qui ont été complices de ce que nous appelons la corruption systémique, c'est-à-dire le ruissellement de la doxa vaccinale... Par exemple, il y a des citoyens qui pourraient être en capacité de commencer à contester le pouvoir local et de dire : « Non, il ne faut pas faire cela parce que c'est contraire à l'habitat, à l'alimentation, au bien-être ou à l'énergie ». Parce qu'il est fondamental d'avoir un peuple qui commence à s'intéresser, par de nouveaux outils, à tout ce qui est de la codécision.

De ce côté-là, j'espère donc que les choses seront bien remises en cause, parce que nous en avons vraiment besoin. Nous le voyons dans la crise, et en particulier avec ce qu'il se passe dans les rues, que le pouvoir arrive aujourd'hui à imposer des choses qui sont innombrables, iniques.

Finalement, c'était dans la délibération sur le budget, sur la fiscalité, parce que cela répond aussi indirectement à mon abstention, parce que finalement, il y a une forme d'obéissance à la doxa qui est aujourd'hui instituée dans cet État, qui dit d'un seul coup, comme ça : « On va couper les budgets, on va faire ceci, on va faire cela ». Finalement, il y a ici une forme d'adaptation et d'obéissance des personnes à s'adapter et à refaire des délibérations pour que l'habitant plie l'échine, c'est-à-dire subisse. Cela, c'est absolument intolérable. Il faut que le peuple s'intéresse encore plus à la codécision et remette en cause tout ce qu'il se passe de façon locale de façon inique et cynique, et parfois criminelle. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire

Merci. Cécile Poublan.

Cécile Poublan

Je voulais revenir sur les démarches participatives. Il y a les démarches participatives que vous voyez sur les réseaux sociaux, sur lesquels vous recevez des invitations ; il y a les démarches participatives qui se font beaucoup plus discrètes et qui amènent aussi beaucoup de nos concitoyens à participer. Je prendrai l'exemple de ce qui est fait dans le cadre du restaurant solidaire aujourd'hui travaillé par mes collègues Émilie (Pomi) et Françoise (Fize), où nous avons un groupe d'habitants, et je vous promets que c'est loin de ce que vous voyez en réunion publique, quelle qu'elle soit, qui construit ce projet. C'est un groupe assez nombreux qui a un

planning, un rétroplanning, qui avance dans des cadres parfaits. C'est aussi cela, la participation.

Je peux donner cet exemple-là, mais je suis certaine qu'il y en a beaucoup d'autres sur beaucoup de délégations.

Claude Joussaume

Comme le dit Cécile (Poublan), il y a ce que nous voyons, il y a la partie de l'iceberg que vous avez décrite, Monsieur Mangon, et il y a l'autre partie, la partie immergée, qui est peut-être plus profonde et qui est un réel travail.

Je vais reprendre quelques exemples. La cour d'école de Corbiac, nous sommes partis d'une participation, d'une démarche avec les enfants, les enseignants, les parents d'élèves. Sur Renée Lacoude, c'est la même démarche. Ce sont des groupes d'étude projet, donc de la participation citoyenne, qui fonctionnent. Aujourd'hui, nous arrivons à des projets aboutis. L'un va arriver la semaine prochaine : les Sablons. C'est un projet de réaménagement de quartier. Quand nous parlons de « La politique, c'est l'habitant », ce sont les habitants qui rénovent, reconstruisent et réaménagent leur quartier.

Cela vous fait sourire, je le vois bien, parce que ce n'est pas votre vision politique – nous n'avons pas la même, heureusement.

Plusieurs fois par mois, nous sortons avec les services pour faire des réunions de rue, pour voir avec les habitants comment nous pouvons réaménager certaines choses dans leur rue, au plus près de leurs besoins et de leurs réalités. C'est toute cette démarche qui est en route derrière, mais que nous ne voyez pas. Si vous voulez, je peux vous inviter à chaque fois. Ainsi, vous la verrez. Il y a vraiment une participation des gens. Ce ne sont pas nos amis, comme vous dites, ou alors, nous avons beaucoup d'amis, parce que dans ces réunions-là, il y a beaucoup d'amis. J'ai donc beaucoup d'amis, et il n'y a même pas un coup à boire la plupart du temps ! Merci.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Claude (Joussaume).

Je veux dire quelques mots, parce que je crois qu'il y a au moins quelque chose que nous pouvons partager, c'est qu'aujourd'hui, notre démocratie va mal. Nous regardons l'abstention progresser depuis une vingtaine d'années de manière extrêmement préoccupante. Au début, cela a commencé par les européennes, les régionales, et de part en part, cela atteint à peu près toutes les élections. Quand nous avons de l'abstention, il faut faire attention, parce que nous comptons toujours un jour de scrutin, mais par exemple, sur une séquence présidentielle ou législative, il y a des gens qui vont participer au premier tour de la présidentielle et ne plus revoter, ou au contraire, au deuxième tour des législatives. Cela fait que nous avons à peu près une personne sur cinq qui ne vote pas du tout, et près de la moitié très occasionnellement. C'est tout de même préoccupant.

La seconde source d'inquiétude, c'est ce que nous vivons aujourd'hui avec un paysage politique éclaté. C'est de la faute des uns et des autres, ce n'est pas le sujet, mais nous avons aujourd'hui trois grands blocs : un plutôt libéral, comme on dit, autour du Président, un bloc de gauche, puis la droite nationaliste. Cela fait qu'au lendemain des présidentielles, comme il n'y a plus vraiment de choix... Je crois que la dernière fois où il y a eu un vrai choix premier/second tour, c'était en 2007, à l'époque Sarkozy/Royal, je crois. Il y a d'ailleurs eu une participation, ce qui montre bien que quand le projet des uns et des autres est présent, il y a aussi un élan qui est créé. Depuis, nous avons des seconds tours opposant l'extrême droite à untel ou untel, donc forcément, au lendemain de l'élection présidentielle, nous nous retrouvons avec à peine une personne sur cinq qui est contente, ce qui fait tout de même peu pour construire une base électorale.

Le constat, nous l'avons. Que faire ? Il y a beaucoup de raisons. C'est d'abord l'impuissance publique à régler un certain nombre de problèmes qui est en cause. Il y a des échelons de pouvoir complexes, où plus personne ne sait qui décide vraiment de quoi et comment, ce qui perturbe beaucoup nos concitoyens.

Je pense qu'il ne faut pas opposer les formes de démocratie. Je crois que la démocratie, il faut l'aimer complètement, c'est-à-dire que ce n'est pas ou la participation ou les élections, pour moi, c'est les deux. La participation doit conduire demain à une participation électorale et inversement : tous ceux qui votent régulièrement, il faut aussi leur dire que la démocratie, c'est un projet à faire vivre ensemble, de chaque instant, et qu'ils peuvent s'engager.

Le mot participation est la mode, c'est comme cela, mais moi, je préfère engagement. C'est un débat sémantique, mais je crois qu'il faut effectivement aller au-delà de la participation à telle ou telle réunion. Je pense donc que cela ne mérite pas vraiment que nous nous caricaturions les uns les autres. Je crois que nous avons tous une responsabilité. En tout cas, nous aurons tous à rendre compte d'une certaine façon, quels que soient nos engagements politiques ou nos fonctions. Si par malheur, en 2027, nous devons avoir une Présidente de la République qui a déjà été au second tour la dernière fois, je crois que nous aurions à nous questionner les uns et les autres. Je ne prétends pas que nous ayons la vérité à nous tout seuls, je ne prétends pas que nous faisons tout bien, mais en tout cas, soigner la démocratie, en prendre soin, je pense que c'est un projet qui devrait nous rassembler plutôt que nous diviser. C'est pour cela que je vous appelle plutôt à voter cette délibération, pour ceux qui auraient des doutes.

Je sais qu'il y a des doutes, c'est normal, parce que nous essayons des nouvelles choses. Quand nous essayons, nous pouvons parfois nous tromper, nous pouvons tâtonner. En tout cas, beaucoup d'efforts ont été faits. Je remercie Pascal (Tartary) pour sa présentation ce soir, mais aussi tous les adjointes et adjoints qui font vivre au quotidien tout cela dans les rencontres. J'ajoute également les corps intermédiaires, dont nous avons vu qu'à travers le mouvement des retraites, c'était une bien mauvaise idée que de ne pas en tenir compte, et les associations, ce que fait Karine (Guérin) au Conseil Local de la Vie associative, avec Françoise Fize.

Une démocratie, ce n'est pas telle procédure : il y a l'élection, il y a les corps intermédiaires, il y a la participation directe des citoyens. Ce sont ces trois éléments-là qu'il faut essayer de construire. La participation citoyenne, je dirais que dans tout cela, c'est le petit dernier. Il y a encore sans doute des tâtonnements, mais je crois en tout cas que c'est indispensable si nous voulons réconcilier nos concitoyens avec la politique. J'espère que vous participerez toutes et tous, quel que soit votre vote ce soir, d'ailleurs. Vous y serez invités.

En ce qui concerne le sondage, c'est très simple. Tout d'abord, je pense qu'il n'y a pas de mal à faire des sondages. En tout cas, c'est préférable que d'avoir des sondages et de ne pas en tenir compte, comme c'est le cas aujourd'hui. Nous voyons bien ce que cela donne avec le 49.3 et ses conséquences. J'ai regardé, le dernier de la Ville, c'était en 2005 ou 2007 – je n'ai plus cela très bien en tête.

Celui-là, il est transparent. Les questions ont été posées sur un échantillon de 400 personnes. C'est un institut, parce que si c'est la Ville, il n'y a plus aucune objectivité. Si nous réalisons une enquête nous-mêmes, je ne vois pas très bien quelles conclusions nous pourrions en tirer. Nous aurons donc quelque chose de très objectif. En tout cas, c'est la méthode des quotas employée par les instituts.

Il y avait deux sujets. Nous voulons construire une communication territoriale, donc c'est important d'avoir l'avis des habitants sur leur Ville – c'est un premier élément – et également de voir quelles sont leurs priorités à eux. Nous, nous pouvons avoir des priorités, mais est-ce que ce sont bien celles de nos concitoyens ? Ce n'est pas sûr. Nous pensons plutôt que oui, parce que nous les avons quand même construites un peu comme cela, mais le cas échéant, si nous

voyions qu'il y avait des attentes non satisfaites ou des critiques vraiment très fortes, il faudrait sans doute en tirer les conséquences.

Nous ferons bien sûr une présentation. Cela nourrira aussi en partie, mais pas seulement, la Convention Citoyenne, d'avoir déjà un certain nombre d'avis rendus par la population. De mémoire, cela a coûté dans les 15 000 euros.

DG23_053 CRÉATION DE LA CONVENTION CITOYENNE. AUTORISATION

La participation citoyenne fait partie des trois piliers du mandat 2020-2026 avec la transition écologique et les solidarités.

Par délibération n° DG22_144 « Le politique, c'est l'habitant » en date du 9 novembre 2022, la Municipalité présentait les différents dispositifs et instances de participation qui contribuent au projet du mandat.

Le lancement de la première convention citoyenne organisée à Saint-Médard-en-Jalles, le 27 avril 2023, s'inscrit dans une logique ambitieuse et plurielle qui consiste à expérimenter une nouvelle forme d'engagement, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en les plaçant au cœur des décisions, et recréer un lien de confiance avec tous les citoyens à l'échelle communale.

La Convention Citoyenne est ouverte aux personnes âgées de 16 ans et plus. Elle est composée pour moitié de personnes volontaires et pour l'autre, de personnes dont l'adresse a été tirée au sort.

À l'occasion de son démarrage, la constitution du groupe rassemblant les membres de la Convention Citoyenne vise à se rapprocher du portrait social de la ville sans toutefois rechercher un panel strictement représentatif. Ainsi, une attention particulière sera portée sur la parité, l'âge et les quartiers d'habitation. Le nombre de participants sera arrêté avant la première rencontre, il vise une taille acceptable en termes d'accueil et d'animation des rencontres autour d'une quarantaine de personnes avec un maximum de 50. La Convention sera encadrée par la charte de la participation présentée dans la délibération mentionnée précédemment.

Un comité d'organisation composé d'élus, d'agents municipaux, de partenaires associatifs et de citoyens est chargé d'accompagner la convention citoyenne tout au long de son mandat, s'étirant du printemps à l'hiver 2023. La raison d'être de ce comité est de faciliter l'implication des participants, de mobiliser des intervenants et des informations de qualité, de promouvoir la convention citoyenne auprès des Saint-Médardais, en continu tout au long du processus, dans une logique de transparence, et de garantir la neutralité de l'animation au cours de toutes les sessions. C'est, enfin, s'assurer que les sujets seront ancrés sur le territoire dans le cadre des compétences communales.

Les enjeux de la Convention Citoyenne sont de décliner le Saint-Médard de demain autour de trois ou quatre axes, définis par les participants dès les premières rencontres.

Après une phase d'acculturation composée d'apports de connaissances et d'informations, d'échanges et de débats contradictoires, les membres de la Convention Citoyenne seront chargés de rédiger des préconisations au Conseil Municipal en vue de prendre des décisions pour la vie des Saint-Médardais dans les années à venir.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création de la Convention Citoyenne de la Ville selon les principes indiqués ci-dessus.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Autorise la création de la Convention Citoyenne de Saint-Médard-en-Jalles.

Approuve les principes présentés ci-dessus encadrant la Convention Citoyenne Saint-Médard-en-Jalles.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 7 CONTRE et 0 ABSTENTION**.

Marie-Dominique Canouet rapporte la délibération suivante :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chères habitantes et chers habitants.

Je vais profiter de cette prise de parole pour évoquer le travail avec les habitants et leur participation dans le cadre des GEP – j'en ai pour une seconde. Je peux citer Renée Lacoude, Corbiac, mais aussi la Maison de la Petite enfance et le travail de sécurisation aux abords des écoles, où nous travaillons avec la communauté éducative de Gajac, Hastignan et Montaigne pour cette année, mais aussi avec les riverains. Tous ne sont pas nos amis, et pourtant, nous travaillons avec eux pour construire la vie dans notre Cité.

Je vais maintenant parler des poneys. Par délibération en date du 29 juin 2022, la Commune a modifié la politique tarifaire pour l'accès aux services péri et extrascolaires, avec le passage de six à dix quotients familiaux, afin d'intégrer davantage la notion de taux d'effort moyen.

Cette nouvelle structure tarifaire s'est accompagnée d'une baisse des tarifs pour les familles les plus modestes des deux premières tranches de quotient familial, un maintien pour les trois autres tranches et une augmentation progressive pour les dernières tranches.

En partenariat avec l'UCPA, la Ville propose des stages poneys durant l'été pour les enfants de 5 à 9 ans. Sept stages seront proposés durant l'été 2023 : trois stages pour les 5/6 ans et quatre pour les 7/10 ans. Ils permettront à 147 enfants de participer à cette activité entre juillet et août.

Une priorité sera donnée aux Saint-Médardais n'ayant jamais bénéficié de cette activité. La répartition des places sera effectuée suivant notre volonté de mixité sociale, avec une attention particulière aux dossiers d'inscriptions pour les enfants de familles modestes.

En outre, des veillées et des nuitées pourraient être proposées à nouveau durant l'été au sein des accueils de loisirs. Ces activités feront l'objet d'une inscription préalable à l'accueil de loisirs et seront facturées par une journée d'accueil de loisirs complétée par le tarif nommé « veillée » ou « nuitée ».

L'augmentation des prix à la consommation hors tabac sur l'année 2022 est à + 5,9 %. L'évolution en 2023 des tarifs des prestations de poneys et de veillées et nuitées intègre donc cette augmentation de 5,9 % pour tous les quotients familiaux.

Le modèle de quotient familial défini en 2022 permet de limiter les effets de seuil et les augmentations de tarifs pour les familles les plus modestes, comme je l'ai dit tout à l'heure. En effet, malgré la prise en compte de l'inflation, les premiers quotients familiaux verront une baisse de la facturation des camps poneys.

J'en profiterai pour souligner ce que Monsieur Cases a énoncé tout à l'heure : aucun autre tarif n'a été augmenté pour les accueils de loisirs, les CLAE (Centre de Loisirs d'Art et d'Expression) ou la restauration.

Vous avez le tableau des tarifs fixés.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

DG23_054 TARIFS DES ACTIVITÉS D'ÉTÉ – ACCUEILS DE LOISIRS ET STAGES PONEYS. DÉCISION

Par délibération n° DG22_076 en date du 29 juin 2022, la Commune a modifié la politique tarifaire pour l'accès aux services péri et extrascolaires avec le passage de 6 à 10 QF afin d'intégrer davantage la notion de taux d'effort moyen.

Cette nouvelle structure tarifaire s'est accompagnée d'une baisse des tarifs pour les familles les plus modestes des deux premières tranches de quotient familial, un maintien pour les trois autres tranches et une augmentation progressive pour les autres.

En partenariat avec l'UCPA, la ville propose des stages poneys durant l'été pour les enfants de 5 à 9 ans.

Sept stages seront proposés (3 stages pour les 5/6 ans et 4 pour les 7/10 ans) durant l'été 2023 et permettront à 147 enfants de participer à cette activité entre juillet et août.

Une priorité sera donnée aux Saint-Médardais n'ayant jamais bénéficié de cette activité. La répartition des places sera effectuée suivant notre volonté de mixité sociale, avec une attention particulière aux dossiers d'inscriptions pour des enfants de familles modestes.

En outre, des veillées et des nuitées pourraient être proposées à nouveau durant l'été, au sein des accueils de loisirs.

Ces activités feront l'objet d'une inscription préalable à l'accueil de loisirs et seront facturées par une journée d'accueil de loisirs complétée par le tarif nommé « veillée » ou « nuitée ».

L'augmentation des prix à la consommation (hors tabac) sur l'année 2022 (INSEE) est de + 5,90 %.

Les tarifs sont établis à partir du modèle défini en 2022 afin de limiter les effets de seuil et l'application de l'augmentation liée à l'inflation pour tous les QF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe ainsi qu'il suit pour l'été 2023, les tarifs des stages, veillées et nuitées :

STAGES PONEYS			NUITÉES ET VEILLÉES		
Tranches de QF mensuel	STAGES 4 jours	STAGES 5 jours	Tranches de QF mensuel	Nuitée	Veillée
<= 400	60,02 €	71,66 €	<= 400	3,81€	1,64 €
> 400 ≤ 600	71,28 €	85,09 €	> 400 ≤ 600	4,53 €	1,95 €
> 600 ≤ 800	83,66 €	92,13 €	> 600 ≤ 800	5,30 €	2,58 €
> 800 ≤ 1 000	96,46 €	120,58 €	> 800 ≤ 1 000	6,30 €	3,23 €
> 1 000 ≤ 1 250	115,00 €	145,00 €	> 1 000 ≤ 1 250	7,30 €	4,20 €
> 1 250 ≤ 1 500	135,55 €	169,44 €	> 1 250 ≤ 1 500	8,26 €	5,04 €
> 1 500 ≤ 1 750	143,76 €	179,70 €	> 1 500 ≤ 1 750	8,72 €	5,33 €
> 1 750 ≤ 2 000	150,38 €	188,71 €	> 1 750 ≤ 2 000	9,74 €	6,14 €

> 2 000 ≤ 2 500	157,89 €	197,35 €	> 2 000 ≤ 2 500	10,72 €	6,90 €
> 2 500	179,88 €	224,86 €	> 2 500	12,93 €	8,99 €

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment mandaté, à prendre toutes dispositions pour l'organisation de ces activités.

Impute les dépenses (6042-422) et les recettes (7062-422) sur le budget de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Patrice Claverie rapporte la délibération suivante :

Monsieur le Maire, chères et chers collègues, chères Saint-Médardaises, chers Saint-Médardais.

Comme vous le savez, la Mission Locale Technowest travaille à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans. Dans ce cadre, elle travaille depuis quelques jours à un projet de mobilité à l'international et de découverte des métiers. Cette découverte des métiers porte sur les métiers du bâtiment, les métiers de la culture et les métiers de la communication.

Depuis le 7 janvier dernier, c'est donc un groupe de 10 jeunes du territoire, deux jeunes du foyer Marc Bœuf, six jeunes Québécois et 12 jeunes Marocains qui travaillent ensemble à ce projet. Nous préférons parler d'un groupe homogène de 30 jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui vont préparer la rénovation d'une école dans le sud marocain et l'organisation d'un festival interculturel dont le thème sera cette année le Maroc, qui se déroulera le 1er juillet à la salle des Grands Foyers.

Cette opération est dénommée « Les saisons Baladi ». Dans le cadre de ce festival, la découverte des métiers de la culture et de la communication sera assurée en appui avec les services de la Ville sous la forme de parrainage ou de travail en binôme. À cette fin, et pour favoriser le développement et la réussite de ce projet, la Ville souhaite mettre en situation professionnelle réelle, dans un équipement de grande qualité (à savoir, le Carré des Jalles, et plus particulièrement la salle des Grands Foyers), en mettant à disposition ses moyens professionnels à cette équipe de jeunes et à leur encadrant de manière gratuite, ainsi qu'une subvention de 2 500 euros pour l'organisation de ce festival.

Je vous remercie de voter favorablement à cette délibération.

J'en profite, même si j'y ai fait une petite allusion, pour remercier les services Communication et Culture de la Ville, qui permettent vraiment cette immersion dans la découverte de ces métiers-là. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Il est précisé dans la délibération que Hakima Courrèges, Françoise Fize, Caroline Berbis, Stephen Apoux et Patrice Claverie ne peuvent participer au vote puisqu'ils sont aussi membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale.

DG23_055 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION MISSION LOCALE TECHNOWEST. DÉCISION

La Mission Locale Technowest en partenariat avec l'association de APAJH Gironde porte un projet avec 10 jeunes du territoire âgés de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et en situation de handicap qui s'inscrit autour de deux axes complémentaires :

- Effectuer une mobilité au Maroc dans le cadre d'un chantier de rénovation d'une école, durant lequel les jeunes seront en mixité avec 10 jeunes Marocains ;
- Au retour, de participer à la mise en place et à l'animation d'un festival interculturel à Saint-Médard-en-Jalles.

Ce projet s'articule autour de valeurs fortes en termes d'engagement, de citoyenneté, d'échange, d'ouverture culturelle, de partage, de solidarité et d'entraide entre les peuples. Il a pour vocation de permettre aux jeunes de devenir des acteurs à part entière du projet, de développer leur savoir-faire et leur savoir-être pour favoriser leur insertion, de renforcer l'engagement et la citoyenneté et de favoriser la découverte culturelle et leur connaissance du monde.

Afin de soutenir le festival qui aura lieu le 1^{er} juillet 2023, la municipalité met à disposition gratuitement la salle des grands foyers du Carré des Jalles et son équipement son, lumière et personnels techniques et de sécurité.

De plus, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de 2 500 € à la Mission Locale Technowest.

Il est précisé que les élus suivants ne participeront pas au vote :

- Hakima Courrèges ;
- Françoise Fize ;
- Caroline Berbis ;
- Stephen Apoux ;
- Patrice Claverie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de 2 500 € à la Mission Locale Technowest pour l'organisation de leur festival oriental et mettre à disposition gratuitement la salle des grands foyers du Carré des Jalles et son équipement son, lumière et personnels techniques et de sécurité le 1^{er} juillet 2023.

Impute la dépense à l'article 65748 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Claude Joussaume rapporte la délibération suivante :

C'est un dossier qui a cinq ans, c'est un dossier de dégât des eaux sur Alexis Puyo, pour régulariser une situation avec une assurance. C'est pour finaliser ce dossier et pouvoir engager des actions vers la société qui a fait ce dégât, parce qu'il y a eu un problème dans les dossiers et dans les procès-verbaux, qui n'ont pas été fait correctement à l'époque.

DG23_056 REMBOURSEMENT SINISTRE DÉGÂT DES EAUX RUE ALEXIS PUYO. AUTORISATION

Lors des travaux d'enfouissement des réseaux, commandés par la ville à la société LACIS sur la rue Alexis Puyo, une canalisation d'eau s'est rompue et a provoqué un dégât des eaux chez Monsieur Taulou, domicilié au 90 rue Alexis Puyo à Saint-Médard-en-Jalles.

Le sinistre s'élève à 2 103,45 €.

Des réserves n'ayant pas été notées sur le procès-verbal des travaux, la SMACL, assureur de la Ville, n'interviendra pas pour la prise en charge de ces dommages.

Aussi, la Ville se doit de rembourser les frais du sinistre à la GMF, assureur de Monsieur Taulou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les frais des dommages subis par Monsieur Taulou à la GMF.

Impute la dépense au 6168 020 de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante :

La loi a évolué sur la composition des instances. Nous avons une augmentation de nos membres au CLSPD. Nous avons aussi quelques modifications à valider liées au nombre de représentants dans certaines instances. Vous avez la liste. Cela concerne le CLSPD, l'APM (Association du Personnel Municipal) du CCAS, le Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole (ex CCGAD), le Service interministériel régional de défense et de protection civile, l'Association des utilisateurs de logiciels libres, Villes Internet, les Achats Publics, CFR (Comité Forêts et Ruisseaux), Communes Forestières et Sécurité routière (réfèrent auprès de la Préfecture).

Y a-t-il des remarques ? Monsieur Mangon.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En soi, cette problématique ne serait pas problématique, si ce n'est que la représentation qui nous est proposée dans certaines associations ne nous convient pas, puisque par exemple, pour le CLSPD, il se trouve que désormais, compte tenu des informations du jour, notre groupe n'est pas représenté. Je crois qu'en termes d'esprit du CLSPD, l'idée est qu'il y ait une représentation au proportionnel. Je ne pense pas qu'il y ait d'urgence absolue à faire la désignation aujourd'hui, donc nous souhaiterions vous demander de décaler peut-être d'un mois, pour revoir la composition de telle manière que notre groupe puisse être représenté. Je pense au CLSPD, parce qu'il me semble qu'ailleurs, la question ne se pose pas, mais au moins ici. Sinon, nous serions bien sûr amenés à voter contre, mais ce n'est pas l'esprit d'un tel comité.

Monsieur le Maire

Effectivement, il faut que tous les groupes soient possiblement présents. Ce que je vous propose, c'est d'adopter la délibération globale, et nous ferons un *addendum* au prochain Conseil, si vous le voulez bien. Avouez que nous ne pouvions pas anticiper le sujet.

Nous proposerons donc une petite modification pour que chacun puisse s'exprimer. Monsieur Morisset.

Marc Morisset

Juste pour dire que je vais m'abstenir. Cela corrobore un petit peu les propos de Monsieur Mangon. Cela me permet de dire, parce que je ne sais pas si vous avez réellement fait un vote, que je voulais m'abstenir sur la précédente. Merci.

Monsieur le Maire

Le dégât des eaux ? OK.

DG23_057 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DE DIVERS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À CARACTÈRE ADMINISTRATIF. MODIFICATION. DÉCISION

Vu la délibération DG20_065 en date du 18 juillet 2020 portant désignation des représentants aux organismes à caractère administratif agissant sur le territoire communal, des conseillers municipaux chargés de représenter la Commune, dans les conditions fixées par les statuts particuliers de chacun de ces organismes.

Vu la délibération DG22_038 en date du 6 avril 2023 portant modification de désignation des représentants aux organismes à caractère administratif agissant sur le territoire communal, des conseillers municipaux chargés de représenter la Commune, dans les conditions fixées par les statuts particuliers de chacun de ces organismes.

Considérant la volonté de désigner trois représentants supplémentaires au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance soit douze représentants titulaires.

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte la nouvelle désignation pour le représenter au sein des instances suivantes :

Conseil Local de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	12 représentants et 2 suppléants, présidés par le Maire	1. M. Stéphane Delpeyrat, Maire 2. Mme Dahbia Rigaud 3. Mme Véronique Durand 4. Mme Cécile Poublan 5. M. Stephen Apoux 6. Mme Marie-Dominique Canouet 7. M. Patrice Claverie 8. Mme Marie-Odile Picard 9. M. Serge Helaudais 10. Mme Karine Guérin 11. Monsieur Francis Royer 12. Monsieur Stéphane Bessièr Suppléants 1. M. Pascal Tartary 2. Mme Gaëlle Martin
Association du Personnel Municipal et du CCAS	2 représentants	Mme Cécile Poublan M. Bernard Cases
Conseil Agricole et Alimentaire	2 représentants	Mme Françoise Fize

de Bordeaux Métropole (ex CCGAD)		1 technicien Ville
Service interministériel régional de défense et de la protection civile auprès du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine	1 conseiller chargé des questions de Défense	M. François Grémy
Association des utilisateurs de logiciels libres dans les collectivités territoriales (ADULLACT)	1 représentant	M. Nicolas Deau
Association Villes Internet	2 représentants	M. Nicolas Deau Mme Pascale Bru
Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR)	1 titulaire 1 suppléant	Mme Cécile Marenzoni 1 membre de la Direction générale
Association Marchés Publics d'Aquitaine	1 représentant 1 suppléant	M. Bernard Cases M. Kevin Roscop
Comité Forêts et Ruisseaux (CFR)	6 représentants 2 techniciens	1. M. Jean-Luc Trichard 2. M. François Grémy 3. M. Claude Joussaume 4. Mme Cécile Marenzoni 5. M. Francis Royer 6. M. Jean-Claude Acquaviva
Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde	1 titulaire 1 suppléant	M. François Grémy Mme Juliette Feytout-Perez
Sécurité routière (référént auprès de la Préfecture de la Gironde)	1 représentant	Mme Dahbia Rigaud

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

Bernard Cases rapporte la délibération suivante :

Juste pour dire que c'est une délibération qui n'est pas si anodine que cela, parce qu'il est important que les associations d'élus soient fortes et représentatives, notamment dans la perspective de projets gouvernementaux, notamment concernant la décentralisation qui pourrait intervenir dans les mois qui viennent. Je crois qu'il n'est pas inutile de se retrouver dans ces instances et d'essayer de peser dans la mesure du possible, ou du moins de participer aux travaux ou de récupérer les informations qu'ils peuvent avoir.

DG23_58 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE. DÉCISION

La Municipalité souhaite de nouveau adhérer à l'Association des Maires de Gironde (AMG) qui a pour but de développer un esprit de dialogue constructif et de solidarité entre les élus, et de les accompagner au quotidien dans l'exercice de leur mandat.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide d'adhérer à l'Association des Maires de Gironde (AMG), et de verser à ce titre, la cotisation annuelle de 3286,60 € pour l'année 2023.

Impute ces dépenses sur l'exercice 2023, sur le budget de la Commune, article 6281.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire

Vous nous excusez, la délibération a été ajoutée, mais c'est de forme, pour fixer les tarifs.

Caroline Berbis rapporte la délibération suivante :

Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Il s'agit de fixer les tarifs pour l'opération qui a démarré en 2022, qui s'appelait « Ce soir, c'est *food truck* ». Elle visait à développer une offre de petite restauration dans les quartiers pour répondre à la demande des habitants. Aujourd'hui, cette opération est un succès, elle est vivement plébiscitée par les habitants. C'est une nouvelle offre de service qui combine la petite restauration avec des produits locaux, et le développement du lien social dans les quartiers.

Au vu de ce succès, nous renouvelons l'opération et nous vous invitons à adopter la délibération qui maintient les tarifs qui avaient été adoptés l'année dernière. Je vous remercie.

Stephen Apoux

Ce sont 2 000 repas qui ont été distribués avec des *food trucks* jusqu'à présent. Cela a encore été des idées de citoyens et cela fait aussi partie de la participation, si on peut dire, parce que ce sont des remontées qui ont été régulières. Nous avons pu mettre cela en place sur la délégation Économie-Emploi.

Monsieur le Maire

Merci pour la précision.

DG23_059 AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES FOOD TRUCKS DANS LES QUARTIERS – FIXATION DES TARIFS. ADOPTION

En 2022, la Ville a développé l'opération « Ce soir, c'est *food truck* » visant à développer une offre de petite restauration dans les quartiers pour répondre à la demande des habitants.

Pour rappel, un site par quartier a été sélectionné pour pouvoir accueillir, une fois par semaine, un *food truck*.

Pour assurer la viabilité économique et amener de la diversité dans l'offre de restauration aux habitants, les commerçants changent d'emplacement tous les deux mois selon un planning préétabli.

Cette nouvelle offre de service, combinant petite restauration avec des produits locaux, et développement du lien social dans les quartiers, a été vivement appréciée par les habitants. Elle a été rendue possible par l'implication des commerçants, partie prenante, qui ont su développer un collectif valorisant l'ensemble de leur activité.

Au regard de ce bilan positif et de l'attente des habitants, il est proposé de poursuivre l'opération « Ce soir, c'est *food truck* » en maintenant les tarifs jusqu'alors appliqués :

QUARTIER	TARIF / UNITÉ
ISSAC	2 euros / m ²
CERILLAN	4 euros / m ²
HASTIGNAN	4 euros / m ²
CORBIAC	4 euros / m ²
MAGUDAS	4 euros / m ²
GAJAC	6 euros / m ²

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Codé Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le Code la Voirie Routière.

Vu le Code du Commerce notamment les articles L.123-29, R.123-32 à R.123-38.

Vu le Règlement de voirie de Bordeaux Métropole.

Considérant le bilan positif de la première année de cette opération et la bonne intégration de cette offre dans les quartiers.

Considérant les pouvoirs de police générale du Maire en matière de salubrité, de sécurité et tranquillité publiques, et son pouvoir de police spéciale de la circulation et du stationnement sur les voies situées à l'intérieur de l'agglomération.

Considérant que Monsieur le Maire est compétent pour délivrer les Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public, moyennant le paiement d'une redevance.

Considérant les différences dans les potentialités commerciales et de flux de chaque emplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de poursuivre l'opération.

Adopte les tarifs mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2023.

Autorise Monsieur le Maire à délivrer les autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Public aux commerçants sélectionnés par la Ville.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

Monsieur le Maire

Je vous remercie.

Marc Morisset

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

Marc (Morisset), j'ai un problème avec votre motion. D'ailleurs, je ne sais pas si c'est une motion ou une question. Si c'est une question écrite, je ne peux pas l'inscrire là, parce que cela n'a aucun lien avec la politique municipale. Il s'agit des livraisons d'armes à l'Ukraine, cela n'a aucun rapport.

Marc Morisset

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

Oui, mais, est-ce une motion ou une question ?

Marc Morisset

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

Je n'y suis pas favorable.

Marc Morisset

Vous n'êtes pas favorable à la paix ?

Monsieur le Maire

Si, bien sûr, mais ce n'est pas comme cela que le problème se pose. Je ne considère pas que la paix soit les bombardements de Monsieur Poutine sur l'Ukraine, qui n'avait rien demandé.

Marc Morisset

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

Vous pouvez la poser, mais cela n'a aucun lien avec la politique municipale, je vous le dis. Vous pouvez essayer de déposer des choses qui ont un lien avec la Ville. Nous, nous avons tous des idées de texte comme cela, mais nous ne nous en sortons pas.

Marc Morisset

Des motions ont déjà été portées ici.

Monsieur le Maire

Oui, mais cela avait un lien avec l'impact sur la politique municipale. Si vous le voulez bien, nous en discuterons.

Marc Morisset

Je pense qu'elle est utile.

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

Oui, mais tout est dans tout. Avec ce genre de raisonnement, nous arrivons à avoir 200 motions par Conseil, mais en vrai, cela n'a pas de rapport direct avec la politique municipale. Je respecte votre position là-dessus, mais je pense que ce n'est pas le lieu pour adopter des motions. Vous pouvez la lire si vous voulez, mais vous voyez...

Marc Morisset

Je vais respecter votre choix, mais je trouve cela scandaleux.

Monsieur le Maire

Lisez-là le temps qu'on amène à manger, il n'y a pas de problème.

Marc Morisset

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

Les gens ne souhaitent pas assister à cette question, c'est cela, la réalité. C'est aussi leur liberté.

Marc Morisset

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

Bien sûr, nous l'avons reçue par internet.

Marc Morisset

Afin de favoriser la démocratie locale, je me permets de vous questionner publiquement, vous les conseillers et Monsieur le Maire, sur votre réelle volonté d'obtenir la paix en Ukraine. En effet, après l'annonce par Londres de fournir des obus à uranium appauvri pour les chars anglais Challenger 2 intervenant exactement au moment où la Chine et la Russie affirment un renforcement de leurs relations, il me semble que la déclaration de la porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères Zakharova met en lumière les véritables intentions des Etats-Unis et l'Angleterre en disant de façon synthétique : «Tout ce que nous entendons sur la paix, le règlement du conflit, l'avenir de l'Ukraine, le bien-être du peuple ukrainien est un mensonge», «En réalité, l'objectif est complètement différent.», «Il ne fait aucun doute qu'il s'agit de la détermination de l'Occident collectif, dirigé par les Etats-Unis et l'Angleterre, de simplement détruire l'Ukraine jusqu'au bout.» Ainsi, si l'utilisation de tels obus revenait à la mise en œuvre de «munitions à composants nucléaires» comme le définit le président Poutine, nous nous devons de condamner l'envoi d'armes de l'OTAN en Ukraine et de le formaliser dans une motion signée possiblement par l'ensemble des élus municipaux de la commune à l'attention du président Macron. Mesdames et Messieurs, êtes-vous pour l'envoi à Monsieur le Président de la République française d'une motion demandant l'arrêt total d'envois d'armes de l'OTAN en Ukraine sachant qu'une partie non négligeable des armes déjà envoyées en Ukraine sont en vente sur des sites Web vers l'Afrique et les pays en tension politique ? Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers métropolitains, êtes-vous pour soutenir cette future motion au sein du conseil de Bordeaux Métropole ?

Les internautes ne le savent pas, les Saint-Médardais ne savent pas ce que vous refusez. Vous refusez de faire une motion sur la paix !

Monsieur le Maire

Non. Ce que vous voulez, c'est un meeting politique personnel avec les moyens de diffusion de la Ville, mais cela n'a pas de rapport avec l'ordre du jour, je suis désolé de vous le dire, ni avec les affaires. Moi, je peux déposer une motion pour dire que ce qu'il se passe en Afrique du Sud est important pour la Ville, mais cela n'a aucun sens. C'est ma réponse, j'en suis désolé. Je sais que vous avez envie de faire ce genre d'exercice, mais demain, nous allons nous retrouver avec 12 motions et nous n'allons pas y arriver. Essayez d'avoir des motions qui concernent réellement la Ville.

Marc Morisset

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

Oui, mais le réchauffement climatique aussi, la crise financière aussi. Tout concerne la Ville, mais dans les politiques et les décisions que nous avons à prendre ici, nous ne sommes pas compétents pour gérer les affaires étrangères. J'en profite pour dire que nous sommes pour la paix, nous sommes tous pour la paix, il n'y a pas de débat là-dessus.

Marc Morisset

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

Faites une motion pour dire que nous souhaitons l'arrêt des hostilités, à commencer par la Russie. À ce moment-là, nous pourrions avoir un débat. Là, ce n'est pas un débat.

Marc Morisset

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

C'est votre avis, mais il n'est pas partagé par tout le monde.

Marc Morisset

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

Non, mais je n'y suis pour rien, d'ailleurs. Moi, je suis pour la paix, comme vous.

Merci beaucoup, nous allons manger un morceau.

La séance est levée.

Stéphane Delpeyrat

Maire



Caroline Berbis

Secrétaire de séance

